



Rapport sur les
opérations effectuées
en vertu de la *LOI*
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES
2002



Rapport sur les

opérations effectuées

en vertu de la *LOI*

SUR LES ACCORDS DE

BRETTON WOODS ET

DES ACCORDS CONNEXES

2002

Préparé par
la Direction des finances et
des échanges internationaux
Mars 2003



Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. FI-28/2002F
ISBN 0-662-88606-2



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Fonds monétaire international	7
Aperçu	7
Avantages de l'adhésion.....	7
Priorités du Canada au sein du FMI	9
Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents.....	10
Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale.....	13
Renforcer la surveillance et la prévention des crises.....	15
Améliorer la résolution des crises.....	19
Améliorer les prêts consentis par le FMI.....	21
Préserver la vocation coopérative du FMI	23
Accroître le soutien des pays à faible revenu.....	25
Gestion des intérêts du Canada au FMI.....	26
Bureau du Canada au FMI.....	27
Participation financière du Canada	28
Prochains défis.....	30
Banque mondiale	31
Aperçu des opérations en 2002	32
Renforcement du volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale	35
Treizième reconstitution des ressources de l'IDA – Accroître le soutien de la prise en charge par les pays.....	42
Priorités du Canada à la Banque mondiale	44
Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale.....	59
Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2002	59
Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale.....	61
Société financière internationale	65
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	67
Prochains défis.....	68
Questions communes	70
Aperçu	70
Renforcement des secteurs financiers	71
Allègement de la dette multilatérale	73

Annexes

1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2002	77
2. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 2002 (1 ^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002).....	79
3. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement.....	80
4. Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2002.....	81
5. Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2002	83
6. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2002, par pays (1 ^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002).....	87

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (le « FMI » ou le « Fonds ») et la Banque mondiale (la « Banque »)¹ – ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques ainsi qu'une assistance technique et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui font face à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d'institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des conseils de stratégie économique ainsi que des prêts et une assistance technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie.

Le Canada est, *ex æquo* avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI (selon le critère des quotes-parts) après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie saoudite. Conjointement avec la Chine, l'Italie, la Russie, l'Inde et l'Arabie saoudite, il est le sixième actionnaire en importance de la Banque. Au sein des conseils d'administration des deux institutions, le Canada représente Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Canada représente également la Guyane au Conseil d'administration de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 se lit comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente Loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du Groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

¹ Dans le présent document, « Banque mondiale » et « Banque » désignent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement. Les expressions « Groupe de la Banque mondiale » et « Groupe de la Banque » désignent le groupe élargi des institutions de la Banque mondiale, qui comprend la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, ainsi que les deux institutions proprement dites de la Banque mondiale. Pour plus de détails, voir l'encadré à la page 34.

Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en favorisant la stabilité économique.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement en investissant dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule le développement des entreprises privées et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales : la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché de capitaux international.

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque, en 2002. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités exercées au cours de l'année.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada tire profit d'un système monétaire international solide, qui facilite la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'une aide financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres extérieurs non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI portant sur les programmes d'aide destinés à certains pays et les grandes questions stratégiques qui touchent le système monétaire et financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide bilatérale canadienne au développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts aux taux du marché.
- Si le Canada devait éprouver de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes liquidités, ou ressources, constituées de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS)¹ et d'autres devises internationales provenant des pays membres, qu'il met à la disposition de ceux-ci pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de 2002, l'ensemble des quotes-parts des 184 membres du FMI s'établissait à 212,7 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période spécifiée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance de paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la facilité de réserve supplémentaire, mise sur pied en décembre 1997. En outre, à titre de mesure de précaution, des lignes de crédit préventives ont été créées en avril 1999 à l'intention de pays ayant adopté de saines politiques, mais qui sont néanmoins vulnérables en cas de propagation d'une crise.

Les pays membres peuvent également se prévaloir des mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la facilité de financement compensatoire. Celle-ci permet d'accorder une aide financière aux pays membres qui accusent un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (l'ancienne facilité d'ajustement structurel renforcée), sous forme de prêts à faibles taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

¹ Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or. Le DTS est également l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre devises importantes : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2002, un DTS valait 2,15 \$CAN.

Priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

Les récentes crises financières ayant secoué les marchés émergents ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'architecture financière internationale – les règles et les institutions mondiales qui régissent la coopération financière et économique à l'échelle internationale. Motivé par le rôle accru des flux de capitaux privés dans l'économie mondiale et par les enseignements tirés des récentes crises financières, le FMI participe depuis plusieurs années à un processus de réforme. Les réformes en cours visent à permettre au FMI d'être plus efficace dans la promotion d'une stabilité financière accrue et le soutien qu'il offre aux pays pour les aider à profiter des possibilités que procure l'intégration de l'économie mondiale.

En coopération avec ses partenaires internationaux, le Canada a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. Afin de rendre le Fonds plus efficace, les changements ont porté sur six volets clés :

- rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture;
- renforcer la surveillance et la prévention des crises;
- améliorer la résolution des crises;
- améliorer l'efficacité des prêts du FMI;
- préserver la mission de coopération du FMI;
- renforcer le soutien des pays à faible revenu.

Lors de leur réunion de septembre 2002, les membres du Comité monétaire et financier international du FMI se sont réjouis des progrès accomplis depuis deux ans et ont appuyé la poursuite des travaux du FMI dans ces domaines.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, le Canada appuie :

- le renforcement de la surveillance pour prévenir les crises, en accordant plus d'importance aux problèmes financiers, et la transparence accrue de l'information;
- l'accroissement de la capacité institutionnelle des pays à l'appui de solides cadres macroéconomiques et de systèmes financiers plus résistants;
- l'amélioration de la résolution des crises;
- l'amélioration des prêts du FMI à l'appui des réformes économiques;
- le renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation du FMI et de ses membres.

Le Canada continue d'accorder une importance prioritaire au renforcement du soutien des pays à faible revenu. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et intègre ses efforts à ceux de la Banque mondiale.

La participation du Fonds dans les domaines clés cités précédemment et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont décrites en plus de détail dans la section « Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale », qui suit la section ci-après.

Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents

Tout comme en 2001, les économies de marché émergentes ont continué d'être touchées par l'incertitude caractérisant l'économie mondiale. Par contre, un certain nombre de pays et de régions ont été plus sérieusement éprouvés en 2002. Plus précisément, plusieurs pays d'Amérique latine ont connu une grave instabilité politique et économique en raison de l'effet combiné de facteurs intérieurs, de la faible demande mondiale et de l'aversion croissante des investisseurs pour le risque.

L'Argentine a été l'un des pays qui ont dû faire face aux plus grands défis en 2002. Le programme du FMI pour l'Argentine ayant été suspendu à la fin de 2001, ce pays a entamé en 2002 des négociations avec le FMI pour convenir des modalités d'un nouveau programme visant à stabiliser la situation financière du pays et à préparer une reprise de la croissance, mais sans grand succès. À la fin de 2002, l'Argentine était aux prises avec des arriérés de paiement auprès de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Elle risquait en outre de manquer à ses engagements envers le FMI. En janvier 2003, l'Argentine et le FMI ont conclu un accord transitoire qui permettait à l'Argentine de reporter de janvier à août 2003 les paiements à verser au FMI. Par suite de la conclusion de cette entente avec le FMI, l'Argentine a réglé ses arriérés auprès de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, ce qui lui a donné accès à de nouveaux crédits et lui a permis de recommencer à rembourser des prêts antérieurs.

Les difficultés de l'Argentine ont contribué à la crise économique de son voisin, l'Uruguay, qui a reçu un total de 2,8 milliards de dollars américains du FMI en 2002 aux termes d'un accord de confirmation. Au Brésil, malgré l'apparente stabilisation de l'économie au début de 2002, l'incertitude au sujet du résultat des élections présidentielles d'octobre a contribué à l'affaiblissement de la monnaie et accru le risque de crédit à compter d'avril 2002. Étant donné les craintes de plus en plus vives des marchés quant à la capacité du Brésil d'établir un cadre budgétaire durable et d'assumer sa dette extérieure, le FMI a approuvé un accord de confirmation record de 30 milliards de dollars américains en septembre 2002. Même si le programme du FMI n'a pas immédiatement donné lieu à un rétablissement de la confiance des investisseurs, la réaction des marchés financiers a commencé à se stabiliser à la suite des commentaires favorables à leur endroit formulés par Luiz Inacio 'Lula' da Silva, qui a finalement remporté les élections présidentielles. En revanche, le Mexique a réussi à demeurer relativement à l'abri des crises qui ont secoué ses voisins d'Amérique latine, et il s'est remis de sa récession, étant donné que les perspectives économiques de son principal partenaire commercial, les États-Unis, se sont quelque peu améliorées en 2002.

L'évolution de la situation macroéconomique de la Turquie, qui a obtenu un accord de confirmation de 16,3 milliards de dollars américains en février 2002, a été encourageante pendant la majeure partie de l'année. Malgré une certaine instabilité des marchés attribuable à la tenue d'élections anticipées en novembre, on a estimé qu'en 2002, la hausse du produit intérieur brut (PIB) réel avait été deux fois plus forte que prévu, tandis que l'inflation en fin d'année avait ralenti pour atteindre son niveau le plus bas en 20 ans. Cependant, le fort taux d'endettement intérieur a fait que l'économie du pays a été très vulnérable aux fluctuations brusques de la confiance des marchés, un enjeu clé à la fin de 2002. Les doutes concernant l'engagement du nouveau gouvernement à l'égard du programme du FMI se sont ajoutés aux craintes concernant les conséquences économiques d'une guerre possible avec l'Irak. Ces facteurs ont contribué à une hausse des taux d'intérêt à court terme et à un affaiblissement de la monnaie et des cours des actions au début de 2003.

L'Asie de l'Est a profité d'un solide regain de croissance au début de 2002 en dépit du repli du tourisme et de la confiance, tant des entreprises que des consommateurs, à la suite de l'attaque terroriste perpétrée à Bali en octobre 2002. La reprise dans cette région a été généralisée, soutenue par la vigueur de la demande extérieure et intérieure. On a observé une reprise des exportations, y compris dans le secteur de la haute technologie, et une certaine remontée des prix à l'exportation des produits de base. Les exportations intrarégionales, surtout celles destinées à la Chine, ont été particulièrement vigoureuses. Dans l'ensemble, la plupart des marchés émergents de la région ont résisté aux débordements de la situation en Argentine et en Turquie, que l'on prenne pour indicateur les écarts de rendement des obligations ou l'accès aux marchés de capitaux internationaux. Les marchés des actions régionaux ont aussi été solides, affichant un meilleur rendement que ceux d'autres parties du monde.

En Russie, la croissance du PIB réel a été soutenue, traduisant la prudence des politiques macroéconomiques, l'utilisation accrue de la capacité de production et le raffermissement des cours mondiaux du pétrole. Des excédents budgétaires et commerciaux importants, quoiqu'en baisse, ont permis au gouvernement de rembourser plus de 1,8 milliard de dollars américains au FMI.

Soutien du FMI aux économies émergentes

Contributions (en milliards de dollars américains)

Donateur	Turquie	Brésil	Uruguay
FMI	25,3	30,0	2,8
(% de la quote-part)	(2 050 %)	(750 %)	(694 %)
Type de programme et date d'approbation	Facilité de réserve supplémentaire (décembre 2000), accord de confirmation de trois ans (février 2002)*	Facilité de réserve supplémentaire, accord de confirmation de 15 mois (septembre 2002)	Accord de confirmation de 2 ans, facilité de réserve supplémentaire (haussés en juin et en août 2002)**
Autres institutions financières internationales	1,2		1,1
Total	26,5	30,0	3,9

* Un accord de confirmation de trois ans, d'une valeur de 4 milliards de dollars américains, avait été initialement approuvé en décembre 1999; il a été bonifié de 8 milliards de dollars américains en mai 2001. Une facilité de réserve supplémentaire d'une valeur de 7,4 milliards de dollars américains a été approuvée en décembre 2000. Un nouvel accord de confirmation de trois ans de 16,3 milliards de dollars américains, qui incluait un report de 4,2 milliards de dollars américains de l'accord de confirmation précédent ainsi que des remboursements de 6,2 milliards de dollars américains de la facilité de réserve supplémentaire, a été approuvé en février 2002. Déduction faite de ces montants, le nouvel accord de confirmation s'élevait à 5,9 milliards de dollars américains.

** Un accord de confirmation de deux ans de 781 millions de dollars américains a été approuvé par le FMI en mars 2002 et bonifié de 1,5 milliard de dollars américains en juin 2002. L'ajout d'autres sommes en août 2002 a porté le total du soutien du FMI à 2,8 milliards de dollars américains.

Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale

Rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture

Le Canada appuie les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Cette position traduit l'idée que l'efficacité du FMI dépend en partie de sa capacité de faire preuve de transparence et d'équité dans la prestation de conseils stratégiques à ses membres, de répondre de ses conseils et de ses décisions de crédit, et d'être ouvert aux commentaires et au dialogue avec l'extérieur.

En septembre 2002, le Conseil d'administration du FMI a passé en revue les lignes directrices sur la transparence adoptées en 2000, en vertu desquelles le FMI publie maintenant la plupart de ses propres politiques et des renseignements détaillés sur ses opérations et sa situation financière. Le Conseil s'est réjoui de l'accroissement considérable de l'information disponible au sujet du Fonds et de ses évaluations des politiques de ses membres. Voici quelques-unes des principales initiatives :

- Publier davantage d'information sur la surveillance qu'exerce le FMI à l'égard de ses membres, notamment des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre donné et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds au titre de l'article IV. Des rapports complets des consultations au titre de l'article IV sont désormais publiés quand le pays concerné est d'accord. La plus récente NIP et le plus récent rapport aux termes de l'article IV visant le Canada sont affichés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm. Plus de 80 % des pays membres du FMI donnent leur accord à la publication des NIP les concernant.
- Inciter les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés au moment des consultations annuelles que mène le FMI auprès de ces pays au titre de l'article IV. Avant de préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités des pays un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces exposés. Le plus récent énoncé de mission du Canada est affiché sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm.
- Diffuser davantage d'information au sujet des programmes appuyés par le FMI et de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration. Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intentions et d'autres documents à l'appui des programmes financés par le FMI. Presque tous les documents d'intentions stratégiques des pays sollicitant l'aide financière du Fonds sont publiés, et plus de la moitié des rapports sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du Fonds sont publiés volontairement par les autorités des pays en cause.

- Publier des documents sur les enjeux stratégiques clés et émettre des NIP sur les discussions du Conseil portant sur ces documents. Par ailleurs, le Fonds affiche de plus en plus de documents provisoires sur d'importants enjeux stratégiques sur son site Web, de manière que les points de vue de la société civile puissent être pris en considération. De même, une plus grande quantité de renseignements financiers sont diffusés au sujet du FMI, y compris les sources de financement des prêts du FMI (le plan trimestriel des opérations financières).
- Fournir au public un bien meilleur accès aux archives du Fonds.

Le Fonds s'efforce également de mieux comprendre les flux financiers et les marchés financiers internationaux. En 2001, il a mis sur pied le Département des marchés de capitaux internationaux afin d'accroître sa capacité de déceler les crises assez rapidement pour y remédier comme il se doit. Le nouveau Département renforcera également la capacité qu'a le Fonds d'aider les pays à avoir accès aux marchés de capitaux internationaux, une étape importante en vue d'aider les pays les plus pauvres à réduire de façon marquée la pauvreté. Les travaux de recherche du Département sont résumés dans une nouvelle publication trimestrielle, le *Global Financial Stability Report* (rapport sur la stabilité financière dans le monde). Un groupe consultatif sur les marchés de capitaux a aussi été établi pour favoriser le dialogue entre les pays membres, d'une part, et les investisseurs et les créanciers, d'autre part.

Pour rehausser la responsabilisation et l'ouverture, le FMI a mis sur pied le Bureau d'évaluation indépendant (BEI), qui assure l'évaluation objective de ses opérations, politiques et programmes. Le BEI est indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration du Fonds.

- Le programme de travail du BEI est élaboré à la suite de vastes consultations auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des universitaires, des représentants du secteur financier, ainsi que du personnel, des dirigeants et du Conseil d'administration du Fonds.
- Le BEI consulte abondamment les intervenants de l'extérieur pour établir les modalités détaillées de chaque étude et prévoit d'autres occasions de fournir des commentaires lorsque la version finale des rapports d'évaluation est publiée.
- Le BEI est maintenant opérationnel; en 2002, il a produit une première évaluation sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Le Conseil d'administration du FMI en a discuté récemment, et le Fonds fera le suivi des recommandations du BEI au début de 2003.
- Deux autres évaluations sont en cours, l'une sur l'ajustement budgétaire dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et l'autre sur le rôle du Fonds dans trois récentes crises de compte capital (au Brésil, en Indonésie et en Corée).

Renforcer la surveillance et la prévention des crises

Rendre la surveillance plus efficace

Grâce à son rôle de surveillance, le FMI surveille l'évolution de la situation économique et financière et les politiques, dans les pays membres et à l'échelle mondiale. La surveillance exercée par le Fonds est vitale puisqu'elle permet de déceler les problèmes émergents et les déséquilibres stratégiques avant qu'ils ne provoquent une crise. La prévention des crises passe par l'amélioration de la surveillance exercée par le FMI, ce qui permet de disposer d'une meilleure information pour effectuer des analyses économiques de qualité, y compris une meilleure tarification du risque contribuant à stabiliser davantage les flux de capitaux.

Le FMI a terminé un examen de surveillance détaillé en 2002. On y note qu'en raison de l'ampleur des flux de capitaux privés, le Fonds a remanié la nature et la portée de ses travaux de surveillance. Ces dernières années, il a :

- insisté davantage sur la politique macroéconomique, les mouvements de capitaux et les enjeux structurels qui ont une incidence sur la stabilité macroéconomique, particulièrement dans le secteur financier et sur les taux de change;
- mis au point de nouveaux outils d'analyse pour évaluer la vulnérabilité externe et celle du secteur financier qui aideront les pays à mesurer l'adéquation des réserves, à gérer ces dernières, de même qu'à surveiller et à gérer leur dette de manière à éviter les crises;
- utilisé plus efficacement l'expertise de la Banque mondiale et d'autres institutions à l'égard des enjeux structurels pertinents;
- favorisé une transparence accrue et la circulation de l'information à l'égard des politiques de ses membres et de ses propres activités.

Le Canada appuie l'accroissement des efforts pour renforcer la surveillance en encourageant l'analyse exhaustive et franche des risques et des vulnérabilités afin d'améliorer la conception et les résultats des programmes. Il appuie plus particulièrement une amélioration du cadre permettant d'évaluer la viabilité de la dette des pays afin d'aider à déceler plus rapidement les problèmes potentiels de service de la dette.

Renforcer la capacité institutionnelle

De concert avec d'autres membres de la communauté internationale, le Fonds participe en outre à des initiatives visant à renforcer la capacité institutionnelle des pays d'appuyer de solides cadres macroéconomiques et des systèmes financiers plus résistants. Ces initiatives, qui étoffent le cadre de surveillance du FMI, portent notamment sur l'élaboration de normes et de codes, la fourniture de données, le renforcement des secteurs financiers et la prestation d'une assistance technique.

Mise en œuvre et évaluation des normes et des codes internationaux

Pour aider à améliorer l'élaboration des politiques économiques et à renforcer le système financier international, la communauté internationale a fait appel au FMI et à d'autres organismes de normalisation afin de mettre au point des normes et des codes portant sur un large éventail de domaines économiques et financiers. À cet égard, le Fonds est responsable des domaines névralgiques relevant de son expertise. À ce jour, il a adopté une norme de diffusion des données, un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et un code semblable qui s'applique aux politiques monétaire et financière.

On favorise la mise en œuvre au moyen, entre autres, de la prestation d'une assistance technique ciblée, selon les priorités et la situation de chaque pays.

De façon générale, on s'entend pour dire que le FMI a un rôle de coordination clé à jouer pour ce qui est d'évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC), de même que par l'intermédiaire du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Les changements récents apportés au PESF sont décrits à la section « Questions communes ».

À l'égard des RONC, le Fonds a mis au point une méthode par modules en vertu de laquelle des évaluations détaillées de la conformité des membres à une série de normes internationales peuvent être élaborées au fil du temps pour chaque norme. Ces rapports donnent une idée de la mesure dans laquelle les pays observent ces normes, en insistant surtout sur les questions opérationnelles qui préoccupent directement le FMI, comme la diffusion de l'information et la transparence des finances publiques. Des modules des rapports pour le secteur financier sont en voie d'élaboration à titre de sous-produits du PESF. Le Canada est le premier pays à avoir publié, sous forme de RONC, les résultats de l'évaluation de sa conformité aux normes internationales effectuée par le truchement de son programme d'évaluation du secteur financier. Le Canada a entrepris la réalisation de rapports dans les domaines de la surveillance des banques et des compagnies d'assurance, de la transparence des politiques budgétaires, de la transparence des politiques financières et monétaires, des systèmes de paiements et de la réglementation des valeurs mobilières. Dans l'ensemble, à la fin de 2002, près de la moitié des 184 pays membres du FMI avaient terminé au moins un module de rapport². Dans un article paru à l'été 2002, Fitch Ratings fait état d'un lien important entre la publication des RONC et l'évolution des cotes de crédit des États souverains au cours des trois dernières années, ce qui témoigne de l'impact positif du respect des normes et de la transparence sur l'impression de solvabilité.

² On trouvera les RONC du Canada sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp#c.

Renforcer les secteurs financiers

Les crises financières qui ont secoué les économies de marché émergentes durant les dernières années ont fait ressortir l'importance cruciale d'une action concertée afin de renforcer le système financier international. Depuis quelques années, le Fonds met au point une approche globale, en vue de favoriser la stabilité des secteurs financiers des pays membres; cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour protéger la stabilité du système international (les principaux progrès accomplis dans ce domaine sont traités dans la section « Questions communes »).

Le FMI participe également aux efforts de la communauté internationale visant à contrer les cas d'exploitation financière qui menacent l'intégrité et la stabilité du système financier international. Il a notamment :

- élargi ses travaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment au moyen du PESF, afin de couvrir les cadres juridiques et institutionnels;
- lutté non seulement contre le blanchiment de capitaux, mais aussi contre le financement des activités terroristes;
- accéléré son programme concernant les places extraterritoriales et entrepris des évaluations à l'échelle nationale dans le cadre du PESF;
- aidé les pays à cerner les lacunes qui existent dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre des questionnaires facultatifs à remplir aux termes de l'article IV;
- intensifié sa collaboration avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) afin de mettre au point une norme mondiale mutuellement acceptable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- fourni une plus grande aide technique aux membres afin de leur permettre de mettre en œuvre les normes internationales convenues et élargi cette aide de manière à inclure la création de cellules de renseignements financiers.

Lors de sa réunion de septembre 2002, le Comité monétaire et financier international a accueilli favorablement les mesures prises par de nombreux pays pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes, et il a pressé ceux qui n'avaient pas adopté toutes les mesures requises de le faire promptement. Le Comité a aussi souligné les progrès substantiels réalisés par le FMI et la Banque mondiale pour mettre en œuvre le plan d'action du Fonds. En novembre 2002, ce dernier a :

- ajouté les recommandations du GAFI portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes à la liste des normes et des codes visés par les rapports sur l'observation des normes et codes dans le contexte du cadre du PESF appliqué par le FMI et la Banque mondiale;

- approuvé un projet pilote de 12 mois sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et l'élaboration de rapports connexes sur l'observation des normes et codes qui sera entrepris par le FMI, la Banque mondiale et d'autres organisations;
- adopté une méthode d'évaluation détaillée élaborée conjointement avec la Banque mondiale et le GAFI.

Assistance technique

Outre des conseils stratégiques et des crédits, le FMI fournit aux pays membres une assistance technique dans ses domaines d'expertise, notamment la politique macroéconomique, la politique et les systèmes monétaires et de change, la gestion de la politique budgétaire, la dette extérieure et la statistique macroéconomique. Il est entendu que l'assistance technique doit jouer un rôle clé à l'appui des travaux du FMI auprès des pays à faible revenu et en transition dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises, de l'allègement de la dette et de la réduction de la pauvreté, et du renforcement des capacités.

Puisque la demande d'assistance technique dépasse normalement les ressources disponibles, le FMI s'appuie sur certaines considérations pour établir l'ordre de priorité des demandes formulées par les pays. Conformément à des lignes directrices approuvées en 2001, les priorités au titre de l'assistance technique sont déterminées en fonction des domaines clés de spécialisation du FMI, de ses principaux secteurs de programme et de ses grandes initiatives stratégiques, de manière que les engagements de ressources correspondent plus systématiquement aux priorités institutionnelles.

Ces dernières années, le FMI a adopté une approche régionale pour la prestation de l'assistance technique et de la formation. Il exploite déjà deux centres régionaux d'assistance technique, l'un dans le Pacifique et l'autre dans les Caraïbes. Dans le cadre de sa nouvelle Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, le Fonds a accru son assistance technique au continent africain et l'a carrément axée sur la création de capacités. Aux termes de cette initiative, le FMI établit des centres régionaux d'assistance technique pour l'Afrique (CRATA) pour appuyer le renforcement des capacités par l'entremise d'une équipe d'experts locaux à laquelle se greffent à court terme des spécialistes des principaux domaines d'expertise du FMI. Le CRATA de l'Est africain a ouvert ses portes en octobre 2002.

Améliorer la résolution des crises

L'un des principaux objectifs du FMI est de réduire la fréquence et la gravité des crises financières internationales. Toutefois, ses efforts de prévention n'empêcheront pas la survenance des crises. Le Fonds cherche donc à adopter des réformes pour accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises financières.

Le FMI se concentre sur quatre volets :

- renforcer l'évaluation de la viabilité de la dette des pays;
- améliorer la clarté et la prévisibilité de sa politique d'accès à ses ressources;
- préciser la politique du FMI sur les prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers privés;
- améliorer le cadre juridique de la restructuration de la dette des pays souverains.

Améliorer l'analyse de la viabilité de la dette

Le FMI renforce le cadre lui permettant d'évaluer la capacité des pays d'assumer leur dette. Un cadre renforcé devrait aider à déceler plus rapidement les problèmes potentiels de service de la dette et à guider la conception des programmes économiques. Le cadre devrait déboucher sur des évaluations plus crédibles de la viabilité de la dette. Le Canada appuie fermement l'analyse rigoureuse de la viabilité de la dette pour rehausser les chances de succès des programmes du Fonds. Cela comprend le contrôle de la robustesse des programmes face à une gamme d'hypothèses au sujet de variables économiques clés comme les taux d'intérêt et de croissance.

Préciser la politique d'accès

Le FMI collabore en outre avec ses membres pour préciser les règles entourant l'accès exceptionnel à ses ressources (les prêts plus importants que ceux normalement prévus par les règles du Fonds en matière de crédit) par les pays en crise financière. Une plus grande clarté aidera à encadrer les attentes des membres et des marchés, établira un étalon pour les décisions au sujet de la conception des programmes et de l'accès à ces derniers, protégera les ressources du FMI et garantira aux membres un traitement uniforme. En septembre 2002, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé les conditions minimales suivantes, que les pays membres qui font face à une crise du compte capital devraient réunir pour bénéficier d'un accès exceptionnel aux ressources du Fonds :

- la balance des paiements du membre exerce des tensions exceptionnelles sur le compte capital, d'où le besoin pour le Fonds d'accorder un financement qui ne peut l'être à l'intérieur des limites habituelles;
- une analyse rigoureuse montre que la dette restera tout probablement viable;

- le membre a de bonnes chances d'avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux privés d'ici au remboursement des crédits du FMI, de sorte que le financement fourni par le Fonds constituerait une aide d'appoint;
- selon les plans d'ajustement du membre et sa capacité, institutionnelle et politique, d'exécuter son programme stratégique, ce dernier offre des chances raisonnables de succès;

Le Conseil d'administration a aussi appuyé le renforcement du processus décisionnel à l'égard des propositions d'accès exceptionnel, notamment :

- en accroissant le fardeau de la preuve requis dans la documentation des programmes en exigeant une justification plus poussée du niveau d'accès, une analyse rigoureuse de la viabilité de la dette et une évaluation des risques pour le FMI découlant de cet engagement ainsi que des effets sur les liquidités du Fonds;
- en rendant systématique la consultation précoce du Conseil d'administration au sujet de l'état des négociations sur les cas d'accès exceptionnel;
- en exigeant l'évaluation *ex post* des programmes d'accès exceptionnel.

Préciser la politique de crédit de pays en situation d'arriérés

Le FMI a également revu les conditions auxquelles il fournit des ressources aux pays membres en situation d'arriérés envers des créanciers privés. Aux termes de sa politique sur les arriérés, le Fonds peut accorder des crédits à un membre en situation d'arriérés lorsque ce dernier a besoin de plus de temps pour conclure un accord sur des mesures de restructuration financière avec des créanciers privés. Autrement dit, le Fonds est disposé à fournir des ressources à ses membres en situation d'arriérés envers des créanciers privés lorsqu'il est essentiel de soutenir promptement la mise en œuvre du programme d'ajustement du membre (y compris les réformes stratégiques nécessaires) et que le membre fait des efforts de bonne foi pour s'entendre avec ses créanciers. Cet exercice a mis en lumière l'importance de concilier adéquatement le besoin, d'une part, de promouvoir la communication efficace entre un débiteur et ses créanciers pendant l'étape de restructuration et, d'autre part, de conserver une marge de manœuvre permettant de tenir compte de la diversité des conditions particulières de chaque pays.

Renforcer le cadre juridique de la restructuration de la dette souveraine

Depuis longtemps, le Canada croit fermement qu'il faut mettre en place des outils et des mécanismes facilitant la restructuration plus opportune et ordonnée de la dette souveraine insoutenable. Le FMI a un rôle important à jouer à cet égard compte tenu de sa position centrale dans le système financier international et, élément plus important, de sa capacité à faciliter un règlement plus ordonné et mieux concerté des problèmes de paiement d'envergure internationale.

C'est pourquoi le Canada a bien accueilli la proposition soumise par la direction du FMI de mettre au point un mécanisme de restructuration de la dette souveraine semblable aux législations nationales sur les faillites. Depuis un an, le FMI consacre de grands efforts à cette proposition, qui a beaucoup évolué pour donner suite aux préoccupations exprimées par différents intéressés. Suivant les consignes données par le Comité monétaire et financier international en septembre 2002, le Fonds cherche à mettre au point une proposition concrète en prévision de sa réunion du printemps 2003. Le Comité étudiera cette proposition lors de cette réunion et décidera des mesures à prendre.

Il faut en outre continuer d'améliorer l'approche actuellement appliquée en matière de gestion des crises. Le Canada accorde une grande importance au renforcement à court terme du cadre de gestion des crises en établissant des limites au financement officiel, sauf pour les cas exceptionnels, et en élaborant des lignes directrices plus claires en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés. En outre, le Canada appuie les efforts de la communauté internationale visant à promouvoir l'adoption plus généralisée de clauses d'éventualités, telles que les clauses d'action collective, dans les contrats de dette souveraine puisque ces clauses compléteront les autres initiatives en favorisant la restructuration plus opportune et ordonnée de la dette des États souverains. En outre, des travaux sont en cours pour établir des codes de déontologie relativement à la renégociation de la dette souveraine.

Améliorer les prêts consentis par le FMI

Récemment, l'une des principales activités a consisté à examiner de quelle manière les ressources pouvaient être utilisées de manière plus efficace pour répondre aux besoins des pays membres au chapitre de la promotion des réformes économiques. À cette fin, le Fonds a adopté de nouvelles lignes directrices sur les conditions régissant ses prêts, rationalisé la structure de ses facilités de crédit et examiné la question de l'utilisation prolongée de ses ressources.

Circonscrire le champ de conditionnalité et favoriser la prise en charge

Un aspect important des accords du FMI porte sur les conditions que les pays emprunteurs doivent s'engager à respecter pour corriger leurs problèmes sous-jacents de balance des paiements et rétablir leur capacité de rembourser le FMI. Au fil des ans, la portée de ces conditions s'est élargie et celles-ci sont devenues plus complexes, ce qui a amené certains à se préoccuper de leur incidence et de leur efficacité. À l'automne 2002, le Fonds a approuvé de nouvelles lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre de la conditionnalité des programmes qu'il appuie. Ces nouvelles lignes directrices résultent de l'examen poussé de la conditionnalité entrepris en 2000. Résultat de la première refonte opérée depuis 1979, les nouvelles lignes directrices ont été élaborées par suite de vastes consultations publiques.

Cet examen visait à rationaliser et à cibler la conditionnalité pour rehausser la réussite et l'efficacité des programmes appuyés par le FMI, de même qu'à promouvoir la prise en charge des réformes par les pays eux-mêmes. Les nouvelles lignes directrices soulignent la nécessité d'axer la conditionnalité sur les politiques essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes. Elles s'appuient sur plusieurs principes interdépendants, comme la prise en charge des programmes de réforme par les pays eux-mêmes, l'application parcimonieuse des conditions liées aux programmes, la coordination efficace avec d'autres institutions multilatérales et la formulation claire des conditions des programmes.

Les conditions prendront habituellement la forme de mesures macroéconomiques et structurelles qui rejoignent les principaux domaines de responsabilité du Fonds. Lorsque des réformes structurelles essentielles à la réussite d'un programme ne relèvent pas des principaux domaines de responsabilité du Fonds, celui-ci devrait travailler de concert avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, qui possèdent un avantage comparatif en matière de conception et de contrôle de ces mesures. L'un des aspects clés de la démarche est que les pays devraient être responsables au premier chef de leurs propres politiques et que, si elle est bien conçue et appliquée au moyen d'un processus mutuellement acceptable dirigé par le membre, la conditionnalité peut renforcer et promouvoir la prise en charge. Il s'agit maintenant d'améliorer les prêts consentis par le FMI grâce à la mise en œuvre efficace des nouvelles lignes directrices.

Utilisation prolongée des ressources du FMI

En septembre 2002, le Bureau d'évaluation indépendant (BEI) du FMI a publié sa première évaluation portant sur l'utilisation prolongée des ressources du Fonds; cette évaluation visait à donner suite aux craintes voulant que l'utilisation prolongée des ressources soit incompatible avec le mandat traditionnel du FMI, qui consiste à fournir un soutien temporaire de la balance des paiements, et mine l'efficacité des programmes appuyés par le Fonds. De l'avis de ce dernier, les utilisateurs à long terme monopolisent une part appréciable de ses ressources, ce qui peut avoir un impact sur leur caractère renouvelable et sur la capacité du FMI de consentir des prêts.

L'évaluation menée par le BEI montre que l'utilisation prolongée, soit le recours à un programme appuyé par le FMI pendant 7 années ou plus sur une période de 10 ans, est un problème persistant qui a d'importantes conséquences défavorables pour le pays emprunteur comme pour le FMI. Les programmes de ces emprunteurs ont eu un impact négatif sur la croissance et se sont traduits par des ajustements budgétaires moins marqués que dans le cas des emprunteurs « temporaires » des ressources du FMI. Selon le BEI, l'impression selon laquelle les ressources du Fonds seraient disponibles à long terme en dépit de dérapages stratégiques pourrait avoir pour effet de moins inciter ces emprunteurs à prendre des mesures énergiques afin de régler certains problèmes.

L'étude révèle que l'accroissement de l'utilisation prolongée traduit en partie un assouplissement des raisons justifiant le recours aux programmes du FMI au-delà du rétablissement à court terme de l'équilibre de la balance des paiements afin d'aider les pays en développement, et plus particulièrement les pays les plus pauvres, à profiter d'une croissance durable. L'utilisation prolongée est aussi attribuable à des problèmes de conception et de mise en œuvre dans le cas de programmes cherchant à corriger des problèmes profondément enracinés dont le règlement nécessite des années. Le rapport propose des recommandations afin de rendre l'utilisation prolongée moins attrayante, en améliorant entre autres l'efficacité des programmes, et d'en atténuer les conséquences négatives. Le FMI fera le suivi des recommandations du BEI au début de 2003.

Protéger les ressources du FMI

Le Fonds a adopté en 2000 une approche à plusieurs volets visant à mieux encadrer l'utilisation de ses ressources. Les banques centrales des pays membres qui utilisent les ressources du Fonds devront publier des états financiers annuels ayant été vérifiés de manière indépendante, conformément aux normes de vérification reconnues à l'échelle internationale. Si des points vulnérables sont décelés en ce qui a trait à la capacité qu'a un pays de gérer ses ressources, y compris celles du FMI, le personnel du FMI proposera des solutions, notamment des mesures à mettre en œuvre avant que le Fonds ne procède à d'autres décaissements. En 2002, le Fonds a fait de l'évaluation des diligences un volet permanent de ses opérations.

Préserver la vocation coopérative du FMI

Les ressources du FMI, qui proviennent essentiellement des quotes-parts des pays membres, et la nature consensuelle de son processus décisionnel traduisent la vocation coopérative de l'organisation. Pour promouvoir efficacement la stabilité financière internationale, le Fonds doit disposer de ressources suffisantes et veiller à ce que sa structure de quotes-parts et ses mécanismes de gouvernance soient représentatifs de ses membres.

Douzième révision générale des quotes-parts

Les quotes-parts font l'objet d'une révision tous les cinq ans pour évaluer l'adéquation des ressources du FMI. Dans le cadre de la douzième révision générale des quotes-parts, le Conseil d'administration du FMI a engagé des discussions à quelques reprises au cours des deux dernières années, mais sans obtenir le large soutien nécessaire au relèvement de celles-ci.

Capacité du FMI d'accorder des prêts

Une meilleure information sur les activités du FMI rehausse la transparence et la responsabilisation de l'institution. En décembre 2002, pour donner une meilleure idée de l'ampleur des ressources régulières disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts, le FMI a adopté une nouvelle méthode de

mesure de ses liquidités. Cette nouvelle mesure, la capacité d'engagement prospectif sur un an, indique le montant des ressources, tant liées aux quotes-parts que non concessionnelles, disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts aux pays membres.

La capacité d'engagement prospectif sur un an représente la quantité des ressources à la disposition du FMI, moins la fraction inutilisée des montants prévus aux termes des accords de prêt en vigueur plus les remboursements prévus de la part des emprunteurs au cours des 12 prochains mois. On soustrait en outre une marge de prudence – pour protéger la liquidité de la dette en faveur des créanciers et tenir compte d'une érosion possible de l'assiette des ressources – afin d'obtenir le montant définitif de la capacité d'engagement prospectif. À la fin de 2002, le FMI disposait à ce chapitre de 54,7 milliards de DTS (74 milliards de dollars américains).

Pour obtenir des renseignements du FMI

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les perspectives de l'économie mondiale, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org. En outre, le Service des publications du FMI fournit une vaste gamme de documents sur les politiques et les opérations du Fonds ainsi que sur la conjoncture financière et économique mondiale :

- rapports annuels du FMI;
- *Perspectives de l'économie mondiale*;
- *Global Financial Stability Report*;
- rapports par pays;
- *Statistiques financières internationales*;
- rapports annuels sur les régimes et les restrictions de change;
- communiqués;
- *Bulletin du FMI*;
- publications du Bureau d'évaluation indépendant.

Le Service des publications est situé au 700 – 19th Street N.W., Washington DC 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Courriel : publications@imf.org.

Accroître le soutien des pays à faible revenu

Le FMI s'engage pleinement à aider les pays membres à faible revenu à progresser en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement des Nations Unies pour le millénaire (ODM) par le truchement de ses efforts de lutte contre la pauvreté et d'allégement de la dette. Le Canada tient à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allégement de la dette soit effectivement consacré aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui s'engagent à appliquer une saine gouvernance. Même si la Banque mondiale joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté, la stabilité macroéconomique – condition essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance – relève du FMI. Les mesures directes de lutte contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI au moyen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ces programmes sont conformes aux grandes orientations définies dans un document de stratégie pour la réduction la pauvreté, rédigé par le pays emprunteur. Ils reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des ONG, des donateurs et des institutions internationales. La section « Banque mondiale » traite en détail de cette question.

Évolution du portefeuille de prêts en 2002

L'une des principales activités du FMI consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui font face à des problèmes de balance des paiements, de manière à leur permettre de corriger les déséquilibres temporaires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays de faire en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2002, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 64,6 milliards de DTS avec 52 pays membres (annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 2002 dans le cadre d'engagements de prêt ont encore été très importants; ils ont légèrement augmenté pour atteindre 26,5 milliards de DTS. L'ampleur des prêts reflète en partie les conditions économiques et financières défavorables qui prévalent dans un certain nombre de pays et de régions. La majorité des prêts non concessionnels ont été consentis aux termes d'accords de confirmation. La Turquie et le Brésil ont effectué les tirages les plus importants, certains d'entre eux ayant été financés au moyen de la facilité de réserve supplémentaire, soit le mécanisme de prêt à court terme du FMI qui est utilisé lors de crises.

Tableau 1
Flux des ressources du FMI

	2001	2002
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	24,6	26,5
Dont :		
Accords de confirmation	23,0	23,9
Mécanisme élargi de crédit	0,7	1,3
Mécanisme de financement compensatoire	0,0	0,0
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,9	1,3
Autres	0,0	0,0
Rachats totaux	14,1	16,0
Rachats nets	10,5	10,5

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement concessionnel du FMI, soit la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont légèrement augmenté. Aucun tirage n'a été effectué dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire, un autre mécanisme à fins déterminées du FMI.

Gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration du Fonds, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du ministre sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse www.fin.gc.ca). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, Ian E. Bennett, qui représente le Canada au Conseil d'administration et est l'un des 24 administrateurs du Conseil. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada fournit de tels conseils sur les questions d'intérêt à l'administrateur du Canada. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances et le bureau de l'administrateur du Canada au FMI travaillent également en étroite collaboration avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent fréquemment les représentants des ONG canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, et grâce à la participation des administrateurs et des fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres lors de débats au Conseil. En 2002, le Canada a toutefois voté contre l'augmentation du traitement des administrateurs du FMI. Il s'est en outre abstenu de voter sur l'examen d'un programme pour l'Indonésie en raison de préoccupations au sujet de la détérioration de la règle de droit, de même que sur une demande d'aide après-conflit pour le Burundi en raison de préoccupations au sujet de la sécurité.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers canadiens et deux adjoints techniques, dont l'un est désigné à tour de rôle par les pays représentés par le Canada. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un troisième conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

Personnel du bureau de l'administrateur

Administrateur	Ian E. Bennett (Canada)
Administrateur suppléant	Nicolas O'Murchu (Irlande)
Conseiller	Frank Vermaeten (Canada)
Conseiller	Denny Lewis-Bynoe (Caraïbes)
Conseiller	Mark Kruger (Canada)
Adjoint	Chris Faircloth (Canada)
Adjointe	Charleen Adam Gust (Canada)
Adjointe administrative	Monique Chagnon (Canada)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Liz Craib (Canada)
Téléphone/Télécopieur	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse	11-112, 700-19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis

Participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir du gouvernement mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à demande, au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars

canadiens. En 2002, le Canada a reçu 45,4 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du pays.

Tableau 2
Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 2002	31 décembre 2001
(en millions de DTS)		
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens	3 735,8*	4 090,8*
Position de réserve du Fonds	2 633,4**	2 278,4**

* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à demande ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

** Montant que le Canada peut tirer à demande du FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

À la fin de 2002, le Canada détenait 528,8 millions de DTS, soit 67,9 % de son allocation cumulative. La quantité de DTS que détenait le Canada en 2002 étant inférieure à son allocation, il a versé 6,3 millions de DTS à titre d'intérêts nets³.

L'an dernier, conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé une contribution additionnelle à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions concessionnelles à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. Le total des engagements du Canada à l'égard de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2002, les remboursements à l'égard de ces prêts totalisaient 608,6 millions de DTS (sur 700 millions), et les subventions représentaient 176,4 millions de DTS (sur 190 millions). Le Canada a reçu en 2002 des intérêts de 17,3 millions de DTS sur les prêts consentis à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

En outre, le Canada participe aux Nouveaux accords d'emprunt, un mécanisme de crédit établi pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2002

³ Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

(encadré ci-après). En outre, le Canada participe aux Accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le Groupe des Dix (G-10). L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2002.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt, entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 68 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 %, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeurent en vigueur. Ils constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

Prochains défis

Un des grands défis du Fonds consiste à veiller à ce qu'il réponde aux besoins du système économique mondial, qui est de plus en plus intégré. L'évolution de la place qu'occupe le Fonds dans le système financier international doit continuer de refléter les changements de l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure. Pour relever ces défis :

- Le Fonds doit continuer de renforcer la surveillance afin de prévenir les crises, notamment en améliorant l'analyse de la viabilité de la dette.
- Le Fonds doit poursuivre ses efforts en vue d'accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises. En plus de préciser les règles sur l'accès exceptionnel à ses ressources, il devra collaborer davantage avec la communauté internationale afin de mettre en œuvre un cadre opérationnel visant à intensifier la participation du secteur privé à la gestion des crises, notamment au moyen de mécanismes facilitant la réduction plus ordonnée de la dette souveraine insoutenable.
- Le Fonds doit veiller à ce que les quotes-parts des pays membres tiennent davantage compte de la conjoncture économique mondiale et garantir la représentativité de sa gouvernance.

BANQUE MONDIALE

En tant que membre de la Banque mondiale (la « Banque »), le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante institution multilatérale de développement au monde. Avec 184 membres⁴ et des prêts et crédits totalisant 218 milliards de dollars américains consentis à 143 pays membres en développement ou en transition au cours de l'exercice 2002⁵, la Banque mondiale exerce une grande influence sur le développement mondial et la réduction de la pauvreté. Elle fournit des conseils stratégiques et un appui financier qui sont essentiels à l'amélioration des perspectives à long terme de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres. La Banque appuie également ses membres en leur fournissant une aide concessionnelle et en leur donnant un accès élargi aux marchés financiers internationaux à des fins de développement.

La participation financière du Canada à la Banque mondiale, qui s'établit à environ 3 % du total des quotes-parts, lui confère un siège au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, en siégeant au Conseil d'administration, en discutant avec le personnel de la Banque et en prenant part aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs (et du Comité du développement), participer directement à l'élaboration des politiques et des décisions d'ordre opérationnel de la Banque. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement qu'au moyen de programmes bilatéraux. Ainsi, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la discussion qu'a tenue la Banque sur la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), dans l'élaboration de la réponse de l'institution aux pays émergeant de conflits et dans les efforts de la Banque pour aider les pays en développement à lutter contre le financement des activités terroristes et le blanchiment des capitaux.

À titre de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et d'élaboration des politiques de l'institution, ce qui l'aide à enrichir sa compréhension du développement international. À titre d'exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est en mesure de profiter du savoir-faire de la Banque sur le plan technique et sur celui de l'analyse, et peut ainsi mieux comprendre le contexte des politiques économiques et sociales qui sont propices à une prestation efficace de l'aide. L'ACDI peut également conjuguer ses propres ressources à celles de la

⁴ Le Timor oriental est devenu le 184^e membre de la Banque mondiale le 23 juillet 2002.

⁵ L'exercice de la Banque commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin de l'année civile suivante.

Banque en raison de sa participation à un nombre croissant de partenariats avec la Banque et à des programmes d'envergure internationale dirigés par cette dernière. Enfin, comme le Canada est membre de la Banque, les entreprises et les particuliers canadiens ont accès à d'importants débouchés; ils ont fourni en 2002 des biens et des services totalisant 130 millions de dollars américains dans le cadre de marchés financés par la Banque.

Aperçu des opérations en 2002

Au cours de l'exercice 2002, la Banque s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant 19,5 milliards de dollars américains à 95 pays en développement ou en transition (annexe 2). Les nouveaux prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au cours de l'exercice 2002 ont atteint 11,5 milliards de dollars américains, soit environ 1 milliard de plus qu'en 2001. Les prêts concessionnels de la Banque consentis par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) ont augmenté pour s'établir à 8 milliards de dollars américains pour l'exercice 2002, comparativement à 6,8 milliards pendant l'exercice 2001.

Orientation géographique et sectorielle des prêts

Traduisant l'ampleur des prêts à la restructuration accordés à la Turquie, les nouveaux engagements de prêts de la BIRD en 2002 ont surtout visé l'Europe et l'Asie centrale. Les prêts de la BIRD dans cette région ont atteint 4,9 milliards de dollars américains, soit 42 % du total de ses prêts en 2002. La Turquie a été le principal emprunteur de la BIRD en 2002, avec des prêts totalisant 3,6 milliards de dollars américains. Elle est suivie par la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec des prêts de 4,2 milliards de dollars américains ou 37 % de son financement. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique a obtenu 1 milliard de dollars américains, soit 9 % des nouveaux prêts de la BIRD. L'Asie du Sud a reçu 900 millions de dollars américains, soit 8,5 % des prêts de la BIRD, l'Inde comptant à elle seule pour 7,8 % de ce montant. De son côté, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a obtenu 450 millions de dollars américains, soit 4 % du total des prêts de la BIRD.

Au cours de l'exercice 2002, l'Afrique a été la principale bénéficiaire des prêts de l'IDA, bien qu'à 47 %, la part de ce continent ait reculé à un peu moins que la cible de 50 % du total des nouveaux engagements de l'IDA établie par les donateurs. La région de l'Asie du Sud a obtenu 32,5 % du total des prêts de l'IDA en 2002, comparativement à 9 % pour la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique et à 8 % pour celle de l'Europe et de l'Asie centrale.

La Banque a pris le ferme engagement d'investir dans les personnes, comme en fait foi la ventilation sectorielle des opérations de prêts de la BIRD et de l'IDA. L'appui aux investissements dans le secteur social demeure nettement prioritaire. Les opérations consacrées au filet de sécurité sociale, au développement social et au développement rural ont représenté près de 30 % du total des prêts accordés par la Banque mondiale durant l'exercice 2002. La Banque reconnaît que de bonnes pratiques de gouvernance et la présence de solides institutions sont essentielles au développement et à la lutte contre la pauvreté; elle a donc pour ces raisons nettement accru son soutien au titre de la gouvernance du secteur public en 2002. Environ 22 % du total des prêts de la Banque et plus de 30 % de ceux de la BIRD au cours de l'exercice y ont été consacrés. C'est nettement plus qu'en 2001 et que la moyenne des années 1990 (12 % et 7,3 % respectivement). Cette hausse des prêts traduit l'importance accrue que la Banque accorde au renforcement de la gestion des dépenses publiques, de la gestion financière, des mesures de lutte contre la corruption et de la réforme du service civil.

Opérations autres que les prêts

Au cours de l'exercice 2002, la Banque a continué d'accorder une grande importance aux services autres que les prêts afin d'accroître l'efficacité de ses opérations sur le plan du développement. La Banque offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances à l'appui du renforcement des capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui peuvent stimuler l'efficacité de ses activités d'investissement et de prêt à l'ajustement.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA (couramment désignées ensemble sous l'appellation « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement (ou des réformes économiques et sectorielles). La BIRD accorde des prêts non concessionnels (à des taux légèrement supérieurs au taux d'intérêt de ses propres emprunts) aux emprunteurs les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits de 35 et de 40 ans, sans intérêt, aux emprunteurs les plus pauvres. Depuis juillet 2002, l'IDA offre aussi des subventions à des fins déterminées. L'IDA est la plus importante source de soutien au développement pour les pays les plus pauvres. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en fonction de sa cote de solvabilité AAA. En pratique, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs, de remboursements d'emprunts ainsi que d'allocations annuelles du revenu net de la BIRD. En juin 2002, l'encours des prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA totalisaient respectivement 121,6 milliards de dollars américains et 96,4 milliards de dollars américains.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables. Elle offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, une mobilisation des ressources et une assistance technique. En juin 2002, l'encours des prêts et des participations de la SFI atteignait 15 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les investissements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'inconvertibilité des devises lors de conflits civils. En juin 2002, l'encours des garanties de l'AMGI s'élevait à 5,3 milliards de dollars américains.

Chacun des 184 actionnaires occupe un siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. La plupart des décisions stratégiques, opérationnelles et administratives ont toutefois été déléguées au Conseil d'administration, constitué de 24 membres. La représentation au sein du Conseil est répartie également entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Renforcement du volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale

Faire porter les opérations sur les objectifs de développement pour le millénaire

Le fait que les objectifs de développement pour le millénaire (ODM) ne peuvent être réalisés qu'en habilitant les pauvres sous-tend les approches de la Banque à l'égard des pays et des secteurs. Les ODM sont désormais la clé de voûte des activités de planification stratégique et d'établissement des priorités opérationnelles de la Banque. Cette dernière travaille aussi étroitement avec le système des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour renforcer la surveillance internationale des progrès en regard des ODM.

L'une des tâches clés de la Banque à ce chapitre consistera à élaborer un cadre permettant de comparer le rendement des pays en développement et des organismes donateurs. De concert avec le FMI et le système des Nations Unies, la Banque améliore ses bases de données thématiques et par pays. Les données publiées seront affichées sur le Development Gateway (www.developmentgateway.org). Puisque la capacité des pays de compiler et d'évaluer les statistiques est déterminante pour la surveillance des progrès en regard des ODM, la Banque a, en 2002, aidé davantage les pays en développement à améliorer leur capacité statistique.

La Banque travaille aussi en partenariat avec les pays en développement, d'autres organismes d'aide et la société civile plus directement afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives pour aider les pays en développement à atteindre des ODM précis. Ces efforts portent notamment sur des initiatives « accélérées » qui aiguilleront les ressources de la Banque et des donateurs vers les pays où l'on constate un ferme engagement d'améliorer les programmes du secteur social. Lancées au départ dans le secteur de l'éducation, les initiatives accélérées s'appliquent maintenant aussi aux secteurs de la santé, de la nutrition et de la population.

Objectifs de développement pour le millénaire

Au Sommet du millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, des dirigeants du monde entier ont adopté des objectifs de développement précis et mesurables. Les huit objectifs de développement pour le millénaire ont été publiés dans le rapport du 6 septembre 2001 du Secrétaire général des Nations Unies portant sur un plan de mise en œuvre de la Déclaration du millénaire. Ces huit objectifs sont les suivants :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar américain par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim;
- faire en sorte que d'ici 2015, tous les enfants du monde soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires;
- assurer, de préférence d'ici 2005, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires pour les filles et les garçons, et assurer d'ici 2015 au plus tard, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation;
- réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle;
- avoir arrêté et commencé à inverser, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et le fléau du paludisme et des autres grandes maladies;
- intégrer les principes du développement durable aux programmes et aux politiques des pays et inverser la tendance à l'épuisement des ressources naturelles, et réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau potable;
- former un partenariat mondial pour le développement, notamment grâce à l'ouverture des échanges commerciaux et à l'allègement de la dette.

Incertitude persistante sur la scène internationale

L'incertitude du contexte financier et la faiblesse de la confiance des investisseurs ont contribué au ralentissement de la croissance économique dans la plupart des pays en développement. Dans bon nombre de ces derniers, la croissance économique est demeurée modeste en 2002. La progression moyenne du PIB s'est légèrement repliée, passant de 2,9 % en moyenne en 2001 à 2,8 % en 2002.

Cependant, les résultats économiques varient d'une région à l'autre. Malgré la hausse des prix des produits de base, la croissance économique en Afrique subsaharienne demeurera contenue par la sécheresse, la guerre civile et la propagation de l'épidémie de VIH/SIDA. Même si des indices laissent entrevoir une modeste reprise en Asie du Sud, la croissance à plus long terme en Inde et au Pakistan passera avant tout par la consolidation budgétaire et la libéralisation du commerce.

Une expansion beaucoup plus forte en Asie de l'Est et en Europe de l'Est en 2002 contraste avec les très faibles résultats en Turquie et en Amérique latine, plus particulièrement en Argentine. En effet, la réaction à l'instabilité économique et financière croissante en Amérique latine a constitué un défi particulier pour la Banque au cours de l'exercice 2002 et continuera sans doute d'être la cible d'une bonne partie de ses activités à court terme. La Banque a prêté 735 millions de dollars américains à l'Argentine en 2002. Or, en vertu de ses lignes directrices sur les prêts à l'ajustement, comme l'Argentine a dérogé à son programme du FMI pendant la majeure partie de 2002, la Banque n'a pu lui consentir d'autres crédits à l'ajustement. Tous les prêts ont été temporairement suspendus en décembre 2002 lorsque le retard dans le remboursement des sommes payables à la Banque par l'Argentine a dépassé 60 jours. L'acquittement des arriérés par le gouvernement argentin a permis la reprise des activités de crédit en janvier 2003.

En août, comme l'économie de l'Uruguay était secouée par les forts remous provoqués par la crise financière en Argentine, la Banque a collaboré étroitement avec la communauté internationale pour mettre au point des mesures de soutien. Le 8 août 2002, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé des mesures grâce auxquelles les prêts de la Banque à l'Uruguay grimperont à 550 millions de dollars américains sur deux ans.

La Banque collabore aussi étroitement avec le nouveau gouvernement du Brésil pour l'aider à corriger la volatilité des marchés financiers et à appuyer son programme de réforme. Selon le président de la Banque, James Wolfensohn, d'ici décembre 2003, cette dernière pourrait fournir en financement pouvant atteindre 2 milliards de dollars américains de plus que ce que prévoit la Stratégie d'aide-pays en place pour le Brésil.

Comme il a déjà été indiqué, la Banque a aussi accordé, en 2002, d'importants crédits à la Turquie pour l'aider en période de difficulté financière. Ensemble, la Turquie, l'Argentine et le Brésil comptent pour environ 18 % de l'encours des prêts de la BIRD. L'érosion récente de leur solvabilité a donné lieu à une augmentation des provisions qui pourrait réduire le revenu net futur de la BIRD.

Renforcement de la prise en charge par les pays

La Banque continue d'intégrer à ses opérations les principes de la prise en charge par les pays, principes qui sont à la base du Cadre de développement intégré (CDI)⁶. Selon l'approche générale du CDI, un nombre croissant de pays pauvres élaborent leurs propres documents de stratégie pour la réduction la pauvreté (DSRP)⁷ à titre d'élément central de leurs plans de développement et de leurs politiques de réduction de la pauvreté. De plus en plus, les DSRP orientent les opérations de la Banque et du Fonds dans les pays les plus pauvres.

Les DSRP s'inscrivent dans un processus permanent et en constante évolution, et bon nombre de pays en développement ont compté sur une aide importante de la Banque lors de l'étape initiale de conception et de mise en œuvre. Géré par la Banque mondiale et les Nations Unies, un nouveau fonds fiduciaire de 20 millions de dollars américains, établi par plusieurs pays à l'appui du processus des DSRP, a été mis sur pied en 2002 pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays à faible revenu qui mettent en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Au début de 2002, la Banque mondiale et le FMI ont entrepris un examen exhaustif du processus des DSRP. Les résultats de cet examen ont été présentés aux réunions d'avril 2002 du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, et un rapport d'étape à jour a été présenté aux gouverneurs à l'automne 2002. On y montre que les DSRP deviennent un outil utile pour améliorer les résultats des initiatives de développement. Toutefois, il faut de toute évidence accorder plus d'attention aux défis posés par leur mise en œuvre et aux encombrements qui jalonnent le processus. Mentionnons la nécessité d'accroître la participation des intervenants, d'améliorer le lien entre les DSRP et les processus nationaux d'élaboration des politiques et de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide des donateurs.

⁶ Le CDI vise à mieux harmoniser les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement avec les enjeux structurels et financiers. Aux termes du CDI, la Banque et d'autres intervenants du développement adopteront un point de vue à plus long terme du développement et travailleront en plus étroite collaboration avec les pays en développement, la société civile et le secteur privé à l'appui des programmes de développement menés par les pays. Le CDI tient également compte de la nécessité pour les pays en développement de prendre en charge leur programme de développement; l'accent est résolument mis sur les résultats du processus de développement, une meilleure coordination et la conclusion de partenariats entre l'ensemble des participants au développement.

⁷ Les DSRP ont été conçus à titre de mécanisme stratégique exhaustif visant à établir un lien plus étroit entre l'allègement de la dette des PPTE et les initiatives de réduction de la pauvreté. Ils sont rapidement en voie de devenir le principal énoncé de la stratégie de développement des pays les plus pauvres.

Prêts à l'ajustement

Le niveau élevé des prêts à l'ajustement, par rapport au total du financement consenti par la Banque, est l'une des conséquences du changement de cap des opérations de la Banque en faveur de l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté et de la prise en charge du développement par les pays. Ces prêts servent à appuyer des réformes dans l'ensemble des secteurs et des efforts de restructuration. Depuis le début des années 1990, la part des prêts à l'ajustement consentis par la Banque est constamment demeurée plus élevée que le niveau théorique de 25 % établi par le Conseil d'administration. Au cours des années où la Banque appuie activement des emprunteurs importants qui éprouvent de graves difficultés financières, les prêts à l'ajustement sont particulièrement élevés. Les opérations d'ajustement ont représenté 50 % de l'ensemble des prêts consentis par la Banque mondiale pendant l'exercice 2002, comparativement à 33 % en 2001.

Instauré en mai 2001, le Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté représente un nouveau type de mécanisme d'ajustement servant à fournir des fonds budgétaires à l'appui de la mise en œuvre des DSRP. Il allège le fardeau administratif des emprunteurs et favorise l'harmonisation des pratiques des donateurs. Ce mécanisme est utilisé lorsque le client mise sur des processus fiduciaires et budgétaires transparents et qu'il a élaboré un DSRP solide. Des crédits de soutien à la réduction de la pauvreté ont été approuvés à l'égard du Burkina Faso, de l'Ouganda, du Vietnam et de l'Albanie.

Les prêts à l'ajustement sont souvent utilisés pour fournir une aide aux économies de marché émergentes et à celles à revenu intermédiaire qui éprouvent des problèmes financiers aigus. Durant l'exercice 2002, des engagements importants relatifs à des prêts à l'ajustement ont été pris à l'égard de la Turquie, du Brésil, de la Colombie et de l'Argentine. Sur le plan sectoriel, la plus grande partie des prêts à l'ajustement accordés par la Banque appuient la gestion du secteur public, les réformes du secteur financier et l'amélioration de la gouvernance. Les prêts à l'ajustement de la BIRD ont été beaucoup plus importants que ceux de l'IDA. Ainsi, au cours de l'exercice 2002, 65 % des engagements de la BIRD ont pris la forme de prêts à l'ajustement, contre 25 % de ceux de l'IDA.

Surveillance et évaluation

Le Département de l'évaluation des opérations, entité indépendante de la Banque mondiale, a conclu que le système de surveillance des projets de l'institution pouvait être amélioré. Il a jugé que bon nombre des problèmes découlent de la capacité limitée des emprunteurs ainsi que d'incitations et de directives insuffisantes pour le personnel de la Banque. Lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, puis lors des deux réunions du Comité du développement en 2002 toujours, les ministres ont souligné l'importance de mettre davantage l'accent sur les résultats en vue

d'aider à la fois les pays en développement et les donateurs à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. La direction de la Banque a donc entrepris d'élaborer une approche plus exhaustive de mesure et de suivi des résultats au chapitre du développement. L'approche de la Banque vise d'abord à établir des liens plus étroits entre ses propres étalons de mesure du rendement et les priorités de développement énoncées dans les DSRP, ainsi qu'à accroître son soutien sur le plan des capacités statistiques dans les pays en développement. À la fin de 2002, la Banque avait lancé cinq stratégies d'aide-pays à titre d'initiatives pilotes (au Brésil, au Cambodge, au Cameroun, au Sri Lanka et en Ukraine) et, dans près de 40 autres pays clients, elle travaille à la conception et à la mise à l'essai de modèles de stratégies d'aide-pays axés sur les résultats. La direction veut adopter cette approche dans tous les pays emprunteurs à compter de juillet 2003.

Évaluation de la pauvreté

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté continue d'occuper une place prépondérante dans ses opérations, la Banque a mis sur pied en 1997 le Réseau sur la pauvreté et la gestion économique. Le Réseau procède à des évaluations de la pauvreté propres à chaque pays et conseille les équipes de pays de la Banque sur l'incidence des nouveaux programmes et projets individuels et des nouvelles politiques sur le plan de la réduction de la pauvreté. Les évaluations de la pauvreté effectuées par le Réseau ont visé une vaste majorité des personnes pauvres de la planète. Toutefois, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et le Réseau poursuit ses efforts afin d'uniformiser ses évaluations.

La réponse de la Banque mondiale à la pandémie du VIH/SIDA

Le VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé publique, mais bien une crise du développement. Au total, 95 % des quelque 40 millions de personnes ayant le VIH/SIDA vivent dans des pays en développement. Les forts taux d'infection tuent ou invalident nombre des personnes les plus productives de ces économies et menacent la stabilité économique et sociale. Le tiers des personnes touchées qui vivent dans les pays en développement ont de 15 à 24 ans. Le SIDA est devenu la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et chez les hommes de la région des Caraïbes. Dans les pays les plus durement touchés, le VIH/SIDA menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années.

La plupart des programmes de la Banque qui concernent le VIH/SIDA sont exécutés par l'entremise de l'IDA, qui a intégré le VIH/SIDA à ses travaux. Depuis septembre 2000, le Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA pour l'Afrique a consenti des fonds de 500 millions de dollars américains aux gouvernements afin de combattre le VIH/SIDA. Même si l'IDA prévoyait initialement qu'il faudrait une période de trois ans avant d'engager les fonds du Programme, la forte demande a donné lieu à l'engagement de presque toute la facilité du Programme en 15 mois. Quinze autres projets sont financés au moyen d'un deuxième prêt de 500 millions de dollars américains, qui a été approuvé en février 2002. Outre ces fonds, le soutien de la Banque aux activités menées en Afrique relativement au VIH/SIDA durant l'exercice 2002 a dépassé 300 millions de dollars américains, à quoi s'ajoutent des engagements de 155 millions de dollars américains pour des projets dans la région des Caraïbes. La Banque participe à fond aux initiatives internationales de lutte contre cette maladie. Elle est l'une des huit entités co-parraineuses de l'initiative ONUSIDA (le fer de lance de la réponse de l'ONU à la crise). La Banque travaille aussi à la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé pour accélérer la mise au point d'un vaccin contre le VIH/SIDA à l'intention des pays en développement. Elle est un partenaire actif du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme mis de l'avant lors du Sommet du Groupe des Huit (G-8) qui s'est tenu à Gênes. Tout comme ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé, la Banque est membre d'office (sans droit de vote) du conseil d'administration du Fonds mondial. Elle est aussi fiduciaire du Fonds mondial, ses responsabilités consistant à recueillir, à investir et à gérer les fonds, à les affecter aux pays et aux programmes, et à présenter des rapports financiers.

Dans le cadre des négociations portant sur la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, les donateurs ont convenu que l'ensemble du financement consenti par l'IDA à l'égard de projets reliés au VIH/SIDA dans les plus pauvres des pays membres de l'IDA (ceux qui n'ont pas accès aux modalités de financement de la BIRD) prendrait la forme de subventions. Dans le cas des pays membres de l'IDA mieux nantis, les donateurs se sont entendus afin que le quart du financement de l'IDA pour des projets relatifs au VIH/SIDA soit accordé sous forme de subventions.

Treizième reconstitution des ressources de l'IDA – Accroître le soutien de la prise en charge par les pays

En juillet 2002, les représentants de 39 gouvernements donateurs ont conclu leurs négociations sur la portée de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Leur rapport a été entériné par les gouverneurs de la Banque lors de l'assemblée annuelle de septembre 2002. La période de reconstitution s'étend de juillet 2002 à juin 2005. Le rapport de ces représentants, qui constitue le cadre stratégique de la Treizième reconstitution, est affiché sur le site Web de la Banque.

Les donateurs ont convenu d'une reconstitution totale de 18 milliards de DTS (soit environ 23 milliards de dollars américains), dont ils fourniront à peu près 60 %. Le solde proviendra des remboursements des prêts de l'IDA en cours et des virements de revenus nets de la BIRD. Le Canada a accepté de maintenir sa part des contributions, soit 3,75 %, durant la période de la Treizième reconstitution, ce qui représente 690,4 millions de dollars canadiens. Cette somme, qui classe le Canada au septième rang des donateurs à l'IDA, sera versée sous forme de trois versements annuels d'un montant égal au cours de la période allant de 2003 à 2005.

En ce qui touche les priorités opérationnelles, les donateurs et la direction de la Banque ont convenu que les opérations de l'IDA soient liées plus étroitement aux stratégies de réduction de la pauvreté mises de l'avant par les pays. Dans le contexte du soutien offert à l'égard des DSRP, les donateurs ont souligné la nécessité pour l'IDA d'investir dans les personnes, en particulier sous l'angle de l'éducation, de la santé et des infrastructures de base, et de renforcer la gestion du secteur public. Ils ont réaffirmé l'objectif de la Douzième reconstitution, soit faire en sorte que l'Afrique compte pour la moitié des allocations de l'IDA.

Les donateurs se sont aussi entendus sur une importante innovation touchant le financement de l'IDA. Durant la période visée par la Treizième reconstitution, l'IDA pourra pour la première fois accorder des subventions importantes au lieu de prêts sans intérêts à des fins déterminées. Par suite de négociations ardues, au cours desquelles le Canada a joué un rôle de médiation important, les donateurs ont accepté que l'IDA accorde des subventions représentant de 18 % à 21 % de l'ensemble de ses ressources financières réunies dans le cadre de la Treizième reconstitution. Les donateurs ont proposé que ces subventions aient pour objet :

1. d'aider les pays qui relèvent d'un conflit (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions pour ce genre d'activité);
2. d'appuyer les efforts de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions pour ce genre d'activité);

3. d'appuyer les programmes relatifs au VIH/SIDA dans tous les pays membres de l'IDA (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions aux pays les plus pauvres qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA; dans le cas des pays plus riches qui reçoivent à la fois l'aide de l'IDA et d'autres institutions ou mécanismes, financement pouvant prendre la forme de subventions, jusqu'à concurrence de 25 %)⁸;
4. d'aider les clients de l'IDA dont le revenu par habitant est inférieur à 360 \$US et qui risquent d'éprouver des problèmes de gestion de leur dette à long terme (financement pouvant prendre la forme de subventions, jusqu'à concurrence de 40 % dans le cas des activités menées dans ces pays);
5. d'aider les autres clients de l'IDA dont le revenu par habitant est inférieur à 360 \$US (financement pouvant prendre la forme de subventions, jusqu'à concurrence de 23 % dans le cas des activités menées dans ces pays).

Les donateurs examineront les résultats rattachés aux subventions au cours de la revue de mi-session de la Treizième reconstitution, plus précisément vers la fin de 2003.

Sur l'insistance des donateurs, la direction a accepté de se concentrer sur la mesure des résultats des opérations de l'IDA au regard du développement. Durant la période de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, la direction concevra des étalons de mesure particuliers axés sur les résultats afin d'évaluer l'efficacité de l'aide fournie par l'IDA.

Les donateurs ont également pressé l'IDA de mieux choisir ses activités et de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement, en tenant compte de la notion d'avantage comparatif. Ils ont réaffirmé l'importance du mécanisme d'allocation de l'IDA fondé sur le rendement, et surtout de la valeur élevée qu'il accorde à la gouvernance. Ils ont également demandé que la direction évalue l'incidence de ce mécanisme sur les niveaux de pauvreté. Parallèlement, ils ont recommandé que l'IDA fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui a trait aux allocations attribuées à des pays qui relèvent d'un conflit et dont les politiques antérieures n'ont encore pu être répertoriées comme il se doit.

⁸ Les emprunteurs sont subdivisés en deux catégories : les emprunteurs qui bénéficient uniquement de l'aide de l'IDA et les emprunteurs qui peuvent aussi miser sur l'aide d'autres institutions ou mécanismes. Ces derniers emprunteurs font état en général d'un revenu par habitant plus élevé et sont jugés assez solvables pour avoir droit à des prêts non concessionnels de la BIRD en plus des prêts concessionnels de l'IDA. Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA sont les plus pauvres, et ils ne sont pas jugés assez solvables pour avoir droit à des prêts non concessionnels de la BIRD.

Association internationale de développement – Au service des plus pauvres de la planète

Mise sur pied en 1960, l'IDA est la plus importante source unique de soutien externe au développement pour les pays les plus pauvres de la planète. Elle fournit chaque année quelque 8 milliards de dollars américains en financement à long terme à des conditions très favorables à 79 pays où vivent 2,4 milliards d'habitants, dont 80 % avec moins de 2 \$US par jour et 40 % avec moins de 1 \$US par jour. Depuis juillet 2002, l'IDA peut également accorder une fraction importante de son financement sous forme de subventions aux pays les plus pauvres ayant droit à son aide.

L'admissibilité aux prêts concessionnels de l'IDA est surtout fonction d'une évaluation du revenu par habitant d'un pays donné. En 2002, le seuil opérationnel de l'admissibilité à l'aide de l'IDA était de 884 \$US par habitant. Un certain nombre de petits États insulaires où le revenu par habitant est supérieur à ce seuil sont également admissibles au financement concessionnel de l'aide accordée par l'IDA, compte tenu de leur capacité limitée et de leur grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

L'IDA facilite l'accès à des services sociaux améliorés (écoles, hôpitaux et cliniques, services d'hygiène et d'eau potable). Elle soutient également les investissements visant à accroître la productivité et à créer de l'emploi.

Pour que ses ressources soient utilisées efficacement, les allocations de l'IDA versées à ses clients sont régies par des critères de rendement fortement axés sur une saine gouvernance.

Priorités du Canada à la Banque mondiale

Les positions arrêtées par le Canada à la Banque mondiale sont fondées sur ses objectifs en matière de développement international et sur ses priorités en matière de politique étrangère, ainsi que sur le grand intérêt qu'il a à maintenir l'intégrité financière de la Banque mondiale et de ses opérations.

Participation financière du Canada à la BIRD et à l'IDA

BIRD

Le Canada est un détenteur d'actions entièrement libérées de la BIRD, sa part du capital s'élevant à 2,85 % et sa part des voix, à 2,79 %. La part de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. Le capital exigible à vue représente un passif éventuel pour les actionnaires. La BIRD utilise le capital libéré pour obtenir des fonds sur les marchés de capitaux internationaux au titre de son programme de prêts. La suffisance du capital de la BIRD est évaluée périodiquement et le capital de l'institution est reconstitué au moyen d'augmentations générales du capital. La plus récente augmentation a eu lieu en 1988.

Total de la contribution du Canada et des contributions engagées à la BIRD

(M \$US)	Libéré	Exigible à vue
5 403,8	334,9	5 068,9

IDA

Comme le financement concessionnel de l'IDA ne produit pas de rendement financier, ses opérations sont entièrement souscrites à partir des contributions des donateurs, des frais d'emprunt et des remboursements de principal sur ses prêts en souffrance, ainsi que des allocations du revenu net de la BIRD. Aux fins de verser sa contribution de 690,4 millions de dollars dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, le gouvernement du Canada doit émettre des billets à demande lors des exercices 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, chaque billet étant d'une valeur de 230,133 millions de dollars. Le billet pour 2002-2003 a été intégralement encaissé le 28 février 2003. Les autres billets seront encaissés durant les exercices au cours desquels ils auront été émis.

Contribution du Canada à la Treizième reconstitution (juillet 2002-juin 2005)	Part des contributions de donateurs du Canada pour la Treizième reconstitution	Part des voix du Canada pour la Treizième reconstitution
(M \$CAN) 690,4	(%) 3,75	(%) 2,46

Réduction de la pauvreté et développement humain

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour aider les pays les plus pauvres et préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le processus des DSRP, aux termes duquel les gouvernements de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des stratégies générales de réduction de la pauvreté en partenariat avec la collectivité des donateurs. La Banque reconnaît de plus en plus que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine gouvernance, le renforcement de la gestion des dépenses publiques et la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et la durabilité de l'environnement ne représentent que quelques facteurs qui doivent être pris en considération pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de leur vulnérabilité sur le plan économique et matériel, ainsi que de leur capacité restreinte.

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par la Banque en vue d'accroître l'importance des enjeux du secteur social dans le cadre des programmes de stabilisation macroéconomique. L'application de saines politiques macroéconomiques constitue un élément essentiel de la stimulation de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Parallèlement, une attention soutenue aux enjeux sociaux est à la base de la stabilisation macroéconomique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les trois quarts des pauvres de la planète vivent en milieu rural; en octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle stratégie de développement rural de la Banque. Cette stratégie a été élaborée à la suite de consultations tenues sur une période de deux années auprès de gouvernements, d'ONG, d'universitaires et du secteur privé. On y réaffirme l'importance de l'agriculture comme source principale de croissance économique générale et de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays pauvres. La stratégie prévoit une hausse annuelle de 20 % du financement de la Banque affecté au secteur agricole au cours des deux prochaines années.

La stratégie de développement rural souligne également l'importance de l'économie rurale non agricole. Les interventions de la Banque visent à améliorer l'infrastructure de même que les services financiers et sociaux destinés aux pauvres des régions rurales. Dans le cadre de sa stratégie, la Banque fera la promotion d'un forum mondial pour le développement rural, qui réunira notamment les principaux organismes donateurs. Ce forum servira de tribune pour favoriser une conscientisation à propos des thèmes ruraux, en faire valoir l'importance et étayer les travaux d'analyse et d'élaboration des politiques sur le sujet, et assurer la coordination de l'aide et du cofinancement.

On peut consulter la stratégie de développement rural de la Banque, intitulée *Reaching the Rural Poor*, sur le site Web de l'institution à l'adresse www.worldbank.org.

Les prises de position du Canada

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielles. À l'occasion toutefois, des administrateurs ne peuvent participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. Le 18 juin 2002, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter au sujet d'un investissement envisagé par la SFI en faveur d'Usha Beltron, en Inde, en raison de la crainte d'une offre excédentaire sur les marchés mondiaux de l'acier. Le 26 juillet 2002, l'honorable John Manley, en sa qualité de gouverneur représentant le Canada au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale, s'est opposé à une proposition consistant à accorder aux membres du Conseil d'administration de la Banque mondiale une hausse de rémunération de 3,8 %, étant donné qu'elle était nettement plus élevée que la hausse de 2,5 % approuvée à l'égard du président de la Banque.

Éducation

Le Canada considère que l'éducation est un facteur crucial de développement et appuie vigoureusement les initiatives récentes de la Banque en vue d'accroître l'aide dans ce secteur. Les engagements de la Banque en matière d'éducation ont atteint 1,4 milliard de dollars américains au cours de l'exercice 2002, comparativement à 1,1 milliard en 2001; c'est près de deux fois plus que les engagements pris en 2000 (730 millions de dollars américains). La Banque offre également au secteur de l'éducation un important soutien sous une forme autre que des prêts, soit par le truchement de ses travaux consultatifs analytiques et stratégiques. Elle a aussi mis résolument l'accent sur l'éducation des filles. La Guinée constitue un bel exemple des progrès pouvant être accomplis. Ainsi, aux termes d'un projet financé par la Banque en Guinée, l'inscription des filles à l'école primaire a augmenté de 12 % par année depuis 1991, et ce, en dépit d'un environnement macroéconomique très peu favorable.

Le Canada a collaboré avec la Banque et d'autres organismes afin d'appuyer l'initiative Éducation pour tous⁹. Le ministre des Finances a renforcé l'appui du Canada aux objectifs de l'Éducation pour tous dans ses déclarations aux assemblées du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI ainsi que lors des rencontres des ministres des Finances du G-7.

⁹ Dans le cadre d'un forum tenu à Dakar, au Sénégal, en avril 2000, les ministres de l'Éducation et du Développement de partout dans le monde ont établi les six objectifs de l'éducation : égalité d'accès à l'éducation primaire et secondaire pour les filles et les garçons d'ici 2005 et égalité d'accès à l'éducation de tous les niveaux pour les garçons et les filles d'ici 2015; éducation primaire de qualité pour tous d'ici 2015; amélioration de 50 % du taux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015; élargissement des soins et de l'éducation pour la petite enfance; accès équitable pour les jeunes et les jeunes adultes à des programmes pertinents ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante; accroissement de la qualité de l'éducation.

Le Canada est en faveur des mesures prises par la Banque pour élaborer une initiative d'aide accélérée aux pays qui se sont dotés de stratégies judicieuses en matière d'éducation. Cette initiative a été conçue par la Banque en étroite collaboration avec le Groupe de travail du G-8 sur l'éducation¹⁰ et a été entérinée par les membres du Comité du développement en avril 2002. En juin 2002, la Banque a dressé une liste de 18 pays pouvant recevoir une aide accélérée, et on prévoit que de 10 à 12 d'entre eux pourront recevoir une aide au début de 2003. Pour sa part, le Canada accroît son aide aux programmes d'éducation, notamment la promotion de l'égalité des sexes, en Tanzanie et au Mozambique. Le Canada accordera, en sus des engagements en vigueur, une contribution annuelle de 10 millions de dollars à chacun de ces pays au cours des cinq prochaines années.

Efficacité du développement

Le Canada vise depuis longtemps à assurer l'efficacité des opérations de la Banque. Il s'agit plus que de simplement réduire les coûts et économiser de l'argent. L'efficacité passe par des choix judicieux, des priorités clairement établies et une prestation efficace des services. La Banque doit opérer dans les secteurs où son aide peut être utilisée de façon productive et où elle jouit d'un avantage comparatif manifeste. Elle fait des choix plus judicieux en mettant l'accent sur les États qui appliquent des réformes et sur ceux qui fournissent un bon rendement. Dans le cas des crédits de l'IDA, les allocations sont fonction de critères de rendement. Afin de surveiller le rendement d'un pays de manière significative, la Banque insiste pour incorporer des indicateurs de résultats liés à la pauvreté en vue de mesurer les résultats réels, y compris des indicateurs comme les taux de malnutrition infantile et de mortalité maternelle et infantile.

La Banque continue d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du développement au moyen d'un accent renouvelé sur la qualité de son portefeuille de projets. Une plus grande vigilance est désormais exercée aux étapes de la préparation et de la supervision des projets, et cela a permis d'accroître le nombre de projets qui atteignent leurs objectifs de développement. Pour l'exercice 2002, le Département de l'évaluation des opérations a déterminé que 80 % des projets de la Banque obtenaient une cote satisfaisante pour ce qui est de la réalisation des objectifs visés. On observe une progression constante à ce chapitre depuis 1997, à une époque où seulement 73 % des projets obtenaient une telle cote. De récentes évaluations du Département indiquent une nette amélioration du rendement des projets en Afrique, par suite d'un effort déterminé de la part de la direction de la Banque en vue d'améliorer la gestion des projets.

¹⁰ Un groupe de travail constitué de hauts fonctionnaires a été mis sur pied par les dirigeants du G-8 lors du Sommet de Gênes de 2001 afin d'étudier les moyens d'améliorer le soutien international pour l'atteinte des ODM en matière d'éducation.

La coordination et l'harmonisation des programmes constituent un autre élément déterminant d'une aide efficace au développement. Le Canada a toujours demandé avec instance à la Banque d'établir des partenariats plus étroits avec d'autres organisations multilatérales – dont les Nations Unies – et avec des donateurs bilatéraux en tenant compte de la notion d'avantage comparatif.

Égalité des sexes

Le Canada fait la promotion active de l'égalité des sexes comme élément prioritaire des opérations de la Banque mondiale. Les prêts de la Banque mondiale dans presque tous les secteurs comprennent des activités qui profitent particulièrement aux femmes et aux jeunes filles. À la suite d'un examen de sa stratégie en matière d'égalité des sexes, la direction a pris l'engagement d'intégrer cet aspect aux stratégies d'aide-pays de la Banque et de travailler de concert avec les pays en développement et les partenaires de l'extérieur à la détermination des stratégies à privilégier afin de faire valoir l'égalité des sexes. En 2001, la Banque a publié un important rapport de recherche intitulé *Développement soutenu – par l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix*. Le rapport, qui éclairera la stratégie de la Banque en matière d'égalité des sexes, conclut qu'il a été clairement démontré que l'inégalité des sexes tendait à ralentir le développement et que l'égalité des sexes contribuait à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer la nutrition, et à abaisser le taux de fécondité et le taux de transmission du VIH/SIDA. L'ACDI travaille actuellement en étroite collaboration avec la Banque afin d'accroître la capacité de la Banque relativement aux questions sur l'égalité des sexes. Afin d'élargir l'échange de connaissances avec ses partenaires du développement, la Banque fournit un certain nombre d'indicateurs statistiques sur l'égalité des sexes sur son site Web.

Développement du secteur privé

Le secteur privé a un important rôle à jouer afin que soient relevés pratiquement tous les défis du développement, de la protection de l'environnement à l'aide à la privatisation des économies en transition. Le Canada a maintenu que la priorité fondamentale du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé consistait à créer un milieu propice à l'investissement et des cadres de saine réglementation afin de permettre au secteur privé de se développer d'une manière durable. En 2001, le Groupe a entamé des consultations auprès des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des organismes multilatéraux sur une stratégie de développement du secteur privé. Par suite du processus consultatif, la Stratégie de développement du secteur privé, du Groupe de la Banque, a été approuvée officiellement par les administrateurs en février 2002. Elle porte sur deux grands thèmes : étendre la portée des marchés et améliorer la prestation des services de base. Parmi les principaux éléments de la Stratégie, mentionnons : favoriser un climat propice à l'investissement; fournir un soutien direct aux sociétés privées; appuyer la participation du secteur privé à l'infrastructure; élargir le rôle du secteur privé dans l'appui aux efforts publics déployés pour en arriver à un accès universel et abordable aux services

sociaux; mettre au point une approche visant à mieux cibler les subventions destinées aux pauvres afin d'améliorer la prestation des services. Le Canada a favorisé cette approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé.

Ensemble, la BIRD et l'IDA ont accordé en 2002 des prêts de 330 millions de dollars américains à l'appui direct du développement du secteur privé. L'incidence grandissante des opérations de microcrédit (des prêts relativement peu élevés consentis aux pauvres par des organismes communautaires comme la Grameen Bank au Bangladesh) illustre l'importance du rôle du secteur privé dans le développement. Grâce à un modeste investissement, ces organisations ont réussi à améliorer les conditions de vie des pauvres, surtout les femmes, dans les pays en développement. Ces activités le prouvent clairement : les pauvres peuvent devenir de très bons entrepreneurs et constituer de très faibles risques de crédit.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), qui comprend la Banque, le Canada, 25 autres donateurs bilatéraux et multilatéraux et deux organismes privés, a été mis sur pied en 1995 afin d'appuyer le développement et l'expansion des institutions durables qui fournissent des services de microfinancement aux pauvres. En septembre 2002, les membres du CGAP ont prorogé pour une troisième fois le mandat du Groupe (de 2003 à 2008).

Microcrédit : le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres

Le microcrédit est un important instrument de développement dans les pays les plus pauvres. En 2002, le CGAP a consacré 7,8 millions de dollars américains à l'élargissement des opérations de microcrédit dans ces pays. Le Canada appuie fortement les efforts du CGAP en vue d'élargir la portée du microcrédit; le processus entre maintenant dans sa troisième phase.

Cette troisième phase sera axée sur les quatre priorités stratégiques suivantes :

- promouvoir la diversité des institutions financières qui aident les pauvres;
- faciliter l'accès des pauvres à un large éventail de services financiers souples et pratiques;
- améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement des institutions de microcrédit;
- promouvoir un cadre politique et juridique solide à l'égard du microcrédit.

Pour chacune de ces priorités stratégiques, le CGAP fournira une assistance technique, élaborera et fixera des normes, favorisera l'enrichissement du savoir et le partage de l'information, et offrira des services de formation et de renforcement des capacités, de concert avec d'autres intervenants.

On trouvera de plus amples renseignements sur le CGAP en visitant son site Web à l'adresse suivante : www.cgap.org.

Saine gouvernance et lutte contre la corruption

Le Canada continue d'encourager ardemment la Banque à appuyer l'amélioration des mesures de gouvernance du secteur public et du secteur des entreprises. Au cours des 10 dernières années, les questions de gouvernance ont occupé une place prépondérante dans les programmes de prêts à l'ajustement et d'investissement de la Banque et, plus récemment, dans ses travaux d'analyse par pays. L'importance accordée à la gouvernance ressort des données sur les activités de prêt de la Banque pour l'exercice 2002. L'aide accordée au titre du renforcement de la règle de droit et des institutions ainsi que de la réforme du secteur public a représenté 27 % des opérations de la Banque, comparativement à 15 % en moyenne par année au milieu des années 1990.

La stratégie de gouvernance de la Banque, intitulée Réforme des institutions publiques et renforcement de l'administration, met en relief la nécessité pour la Banque de renforcer ses outils d'évaluation de la qualité des institutions d'un pays et de détermination de l'état de préparation d'un pays au lancement de réformes particulières en matière de gouvernance. Les examens des dépenses publiques et les évaluations de la responsabilisation financière menées par la Banque dans les pays mettront de plus en plus l'accent sur les institutions chargées de la mise en œuvre et de la prise de décisions budgétaires, tandis que les plus récents examens des institutions et de la gouvernance auront pour objet de faciliter l'analyse des institutions à l'égard d'autres aspects de la réforme du secteur public. Au cours de l'exercice 2002, la Banque a procédé à 24 examens des dépenses publiques et à 20 évaluations de la responsabilisation financière.

Les activités de lutte contre la corruption font depuis 1997 partie intégrante du portefeuille de gestion du secteur public de la Banque. Celle-ci a contribué à la mise en place de plus de 600 programmes de lutte contre la corruption dans près d'une centaine de pays emprunteurs, et elle a intégré la lutte contre la corruption à ses stratégies d'aide-pays. La Banque a modifié ses lignes directrices en matière d'approvisionnement pour renforcer les procédures afin d'exclure des projets qu'elle finance, et ce, de manière temporaire ou permanente, les soumissionnaires qui ont été reconnus coupables de fraude ou de corruption. Depuis l'entrée en vigueur de cette politique de lutte contre la corruption, elle a rayé 74 entreprises ou particuliers de la liste des parties autorisées à conclure des marchés en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement des fonds de la Banque. Au cours de l'exercice 2002, deux entreprises ou particuliers ont été rayés de la liste.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour favoriser l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec le Centre parlementaire du Canada et des organisations internationales.

Le Centre de Toronto

Sensibles à la nécessité de renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier dans les économies en crise, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale ont mis sur pied en 1997 le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la surveillance et de la réglementation au sein des marchés émergents y reçoivent une formation fondée sur l'expérience, ce qui leur permet de mieux s'acquitter de leurs responsabilités et ainsi de réduire la gravité et la fréquence des crises financières. Le Centre met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le Centre a assuré la formation de près de 600 hauts fonctionnaires de plus de 110 pays. Il a commencé en 2000 à offrir des programmes conjoints avec l'Institut de stabilité financière de Bâle, en Suisse, de même que des programmes à vocation régionale offerts dans des centres régionaux.

La Banque a fourni des fonds de 1,25 million de dollars américains au Centre au cours des trois dernières années. Le FMI a contribué pour sa part 1,1 million de dollars américains depuis 2000. La Banque des règlements internationaux a annoncé une contribution de 500 000 \$US en 2000 et en 2002. Le financement canadien du Centre de Toronto est assuré par l'ACDI et par plusieurs banques canadiennes (la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Royale du Canada et le Groupe financier Banque TD).

On peut joindre le Centre de Toronto par l'entremise de son site Web, à l'adresse www.torontocentre.org.

Développement durable respectueux de l'environnement

Le gouvernement du Canada, de concert avec les ONG canadiennes, presse ardemment, depuis longtemps, la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement. La Banque a estimé que les coûts économiques de la détérioration de l'environnement se situaient en moyenne entre 4 % et 8 % du PIB dans un grand nombre de pays en développement. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, elle cherche à améliorer son système de protection de l'environnement et à intégrer les politiques et les enjeux liés à l'environnement à ses activités de prêt et de discussion stratégique. La Banque travaille également en étroite collaboration avec ses clients afin de les aider à instaurer et à mettre en œuvre leurs propres systèmes de protection de l'environnement, de sorte qu'ils puissent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.

Même si la Banque intègre les enjeux environnementaux à l'ensemble de ses opérations, le nombre d'investissements directs qu'elle appuie au chapitre de l'environnement varie d'une année à l'autre. Au cours de l'exercice 2002, la part des opérations globales de prêt de la Banque consacrées directement au secteur de l'environnement a diminué pour s'établir à 2 % (par rapport à 4 % en 2001).

La Banque a été particulièrement active dans le domaine des changements climatiques. En sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, elle appuie des projets dans 18 pays et, depuis 1991, a versé 479 millions de dollars américains dans le cadre de quelque 785 projets pour aider les entreprises de pays en développement à passer à des technologies sans danger pour la couche d'ozone.

À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Par l'entremise du FEM, la Banque soutient des projets dans quatre secteurs clés : les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élimination progressive des substances destructrices de l'ozone et la protection des eaux internationales. Les négociations auxquelles ont pris part 32 pays donateurs, dont le Canada, sur la troisième reconstitution des ressources du FEM se sont terminées en août 2002, et l'entente a été approuvée par le Conseil de la Banque mondiale en décembre 2002. Les donateurs se sont engagés à contribuer la somme de 2,92 milliards de dollars américains pour la période allant de 2002 à 2006, ce qui constitue la plus forte reconstitution de ces ressources. Le Canada a accepté de maintenir sa part de 4,28 % aux fins de la reconstitution, ce qui représente 158,94 millions de dollars canadiens sur quatre ans. Il s'agit d'une nette hausse par rapport à la contribution de 122 millions qu'il avait faite lors de la deuxième reconstitution. Les donateurs se sont aussi entendus sur une surveillance plus étroite de l'incidence des opérations du FEM sur le développement et l'environnement.

Fonds de 100 millions de dollars américains pour le biocarbone

En novembre 2002, la Banque a mis sur pied le Fonds pour le biocarbone, doté de 100 millions de dollars américains. Il s'agit d'un partenariat entre les secteurs public et privé visant à financer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds aidera les agriculteurs et les collectivités rurales des pays en développement à tirer un revenu de leurs forêts et terres agricoles en piégeant ou en fixant le carbone au moyen de l'agroforesterie et de la plantation de légumes pour améliorer la fertilité du sol et les méthodes culturales de conservation du sol. Jusqu'ici, 14 entreprises et gouvernement ont manifesté leur intérêt à appuyer les investissements dans les puits de biocarbone et ont signé un protocole d'entente avec le Fonds. Il s'agit notamment de sociétés de services d'électricité et de sociétés d'assurances, dont Suncor Energy Inc. Les participants au Fonds veulent obtenir des crédits de réduction des émissions qu'ils pourront utiliser pour se conformer à des exigences réglementaires ou à des engagements volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Fonds pour le biocarbone servira de complément aux deux autres fonds gérés par la Banque mondiale, soit le Fonds prototype pour le carbone et le Community Development Carbon Fund.

À titre de plus important bailleur de fonds pour les projets de développement durable, la Banque mondiale a travaillé en étroite collaboration avec les organisateurs du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est déroulé à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et en septembre 2002. C'est lors de ce sommet que la Banque a présenté son *Rapport sur le développement dans le monde 2003*; ce rapport était axé sur les thèmes entourant le développement durable et prévoyait le lancement de six initiatives précises : un partenariat énergétique mondial; le Community Development Carbon Fund; le programme relatif à la forêt amazonienne; le programme d'évaluation des sciences agricoles; l'initiative de torchage des gaz; une publication sur la pauvreté et l'environnement. À la demande du président James Wolfensohn, à la suite du Sommet mondial sur le développement durable, la direction de la Banque a mis sur pied un groupe de travail principal pour évaluer les résultats du Sommet et déterminer les mesures que devait prendre la Banque.

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé, pour le compte de la Banque mondiale, une version révisée de la stratégie en matière de foresterie, dont l'objet consiste à renforcer la protection environnementale des forêts et à améliorer l'existence des quelque 500 millions de personnes vivant dans la pauvreté absolue et qui dépendent de la forêt. La stratégie a été modifiée à la suite d'un examen du Département de l'évaluation des opérations, qui a établi que les deux objectifs centraux de la stratégie – ralentissement du déboisement et accroissement de la couverture forestière – n'étaient pas atteints. Les révisions de la stratégie ont été rédigées à la suite d'un processus de consultation de quatre ans auquel ont participé des gouvernements, des ONG, le secteur privé et d'autres parties concernées. La stratégie remplace la précédente interdiction de portée générale concernant le financement de l'exploitation forestière dans les forêts vierges tropicales et humides par des interdictions ciblées touchant le financement de l'exploitation forestière dans les régions critiques. Également, la précédente liste de conditions préalables à l'aide de la Banque pour le financement des investissements forestiers, qui étaient rarement remplies, que ce soit par les pays industrialisés ou par les pays en développement, est remplacée par une approche analytique visant à déterminer l'état des pratiques et de la politique des pays concernés dans le domaine forestier ainsi que les moyens de provoquer des améliorations permanentes au chapitre de la mise en valeur et de la conservation des forêts.

Rapport sur le développement dans le monde 2003 : *l'accent est mis sur le développement durable*

Tout juste avant le début du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en août 2002, la Banque mondiale a publié son *Rapport sur le développement dans le monde 2003*. Ce rapport met l'accent sur le développement durable et évoque la nécessité de conclure de nouvelles alliances aux niveaux local, national et mondial pour mieux tenir compte des enjeux environnementaux. On y mentionne que les pays à faible revenu devront connaître une croissance constante de 3,6 %, en moyenne, pour pouvoir atteindre les objectifs de développement pour le millénaire.

Le Rapport souligne l'importance d'une saine gouvernance pour assurer le développement durable. Des politiques peu judicieuses et une gouvernance fragile ont contribué par le passé à la survenance de catastrophes environnementales, d'iniquités au chapitre du revenu et à de bouleversements sociaux. Les gouvernements des pays en développement doivent, toujours selon le rapport, devenir plus responsables et transparents, et s'efforcer davantage de faire en sorte que les pauvres aient accès aux services d'éducation, aux soins de santé et aux services de base. On soutient également que le fardeau du développement doit être plus largement réparti et que l'abaissement des barrières commerciales, notamment les subventions à l'agriculture, et l'accroissement des transferts à des fins d'aide sont essentiels à l'amélioration du sort des personnes les plus pauvres.

On trouvera le *Rapport sur le développement dans le monde 2003* à l'adresse www.worldbank.org.

Commerce et développement

Le Canada reconnaît que la capacité qu'ont les petits États, les économies émergentes et d'autres pays en développement de participer efficacement au système de commerce mondial représente un volet important d'une vaste démarche visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité d'intégrer le renforcement des capacités du secteur commercial dans les stratégies d'aide-pays de la Banque et dans les DSRP produits par les pays.

Les travaux de la Banque en matière de commerce reposent sur trois objectifs à la fois distincts et complémentaires :

- au niveau mondial, promouvoir l'évolution du système commercial international à l'appui du développement, ce qui comprend la réalisation d'activités en vue de favoriser un dénouement en faveur du développement dans le cadre des négociations de Doha ainsi que la réalisation de travaux de concert avec les institutions bilatérales et les ONG pour promouvoir le programme de commerce et de développement;

- au niveau régional, la promotion d'une coopération efficace au moyen de travaux d'analyse et d'une aide active à l'égard de questions ayant de multiples facettes, comme les normes et la libéralisation des échanges;
- au niveau national, la promotion des enjeux commerciaux dans le cadre des stratégies nationales, notamment la réalisation d'analyses de pays ciblées et la prestation de services de soutien technique.

En juillet 2002, la direction a mis sur pied un département du commerce, dans le dessein de souligner l'importance croissante que revêt ce thème dans le cadre des travaux de l'institution. Sont regroupées dans ce département les responsabilités entourant les activités reliées au commerce au sein de la Banque, dont le travail de renforcement des capacités, la promotion à l'échelle mondiale des enjeux de développement touchant le commerce – en fonction des résultats de la recherche –, l'aide à l'égard des stratégies commerciales à l'échelon régional ou national et la recherche sur les enjeux commerciaux.

En outre, la Banque travaille en collaboration avec cinq autres institutions dans le contexte du cadre intégré de l'aide technique liée au commerce¹¹. Ce cadre est devenu un important véhicule permettant d'intégrer de manière coordonnée les enjeux commerciaux aux stratégies de développement visant les pays les moins développés, la Banque mondiale jouant le rôle de chef de file. L'engagement intellectuel et financier de la Banque dans ce projet est crucial à la réussite du cadre intégré à court et à long terme. Le Canada appuie fortement ce cadre et, outre le fait qu'il fournit des conseils stratégiques, il a accordé une contribution de 1 million de dollars canadiens au fonds fiduciaire du cadre intégré. Le Canada est l'un des deux donateurs faisant partie du groupe de travail du cadre intégré, ce qui en fait un partenaire à part entière des six entités qui en définissent les orientations.

Transparence et responsabilisation

Le Canada reconnaît que la transparence et la responsabilisation constituent des éléments essentiels de la durabilité des opérations du Groupe de la Banque et que l'« effet de démonstration » des politiques de la Banque est important pour les gouvernements des pays en développement. Il défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays emprunteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales (société civile et ONG), non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration de documents d'orientation importants comme les stratégies d'aide-pays. La Banque a donné suite aux préoccupations des actionnaires en rendant publics un plus grand nombre de documents. Par suite de consultations approfondies menées par la Banque auprès des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias, la politique révisée de la Banque en matière de communication des renseignements est entrée en vigueur en janvier 2002.

¹¹ Les autres participants au cadre intégré sont le FMI, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce.

Aux termes de sa nouvelle politique, la Banque divulgue désormais au public :

- les documents exposant les principales mesures appuyées par un DSRP, après l'approbation du prêt par les administrateurs;
- les documents de programme concernant d'autres prêts à l'ajustement, moyennant le consentement de l'emprunteur, après approbation de l'opération par le Conseil d'administration;
- une vaste gamme de rapports du Département de l'évaluation des opérations, une fois qu'ils ont été présentés aux administrateurs;
- des évaluations de protection de l'environnement concernant tous les projets avant le début du processus d'évaluation des projets;
- les conclusions du président du Conseil d'administration au sujet des stratégies d'aide-pays, des stratégies de soutien transitoires et des comptes rendus de stratégies d'aide-pays qui sont eux-mêmes rendus publics;
- les conclusions des documents stratégiques au cas par cas;
- les documents archivés après 20 ans (ou 5 ans pour les documents divulgués régulièrement).

D'importants progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations portant sur la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA au chapitre de l'accroissement de la transparence et de l'intensification du dialogue sur les politiques avec les emprunteurs et la société civile. Pour la première fois, six représentants de pays emprunteurs de l'IDA ont participé aux discussions sur le cadre stratégique de l'IDA. Les donateurs de l'IDA ont également décidé de rendre publics tous leurs documents de travail stratégiques dans leur version préliminaire, et ils ont pris une mesure sans précédent, c'est-à-dire qu'ils ont demandé au public de leur présenter leurs observations au sujet de leurs rapports, qui définissent le cadre stratégique de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA.

La transparence exige également une meilleure consultation des personnes touchées par les projets appuyés par la Banque. Sous la présidence de James Wolfensohn, la Banque a été la première organisation multilatérale à mettre sur pied un panel indépendant chargé d'examiner les plaintes de l'extérieur. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet financé par la Banque a le droit de demander que ce panel enquête afin de déterminer si la Banque a observé ses politiques et ses procédures. Le Canada a été l'un des principaux défenseurs des activités du Panel d'inspection. Depuis sa création en 1994, ce dernier a reçu 27 demandes d'inspection officielles, dont 3 au cours de l'exercice 2002, et il a jugé qu'une enquête était justifiée dans 24 cas.

Demandes transmises au Panel d'inspection en 2002

Durant l'exercice 2002, le Panel d'inspection a reçu trois demandes d'inspection concernant : le projet hydroélectrique de Bujagali, en Ouganda; le prêt à l'ajustement pour la promotion de la gouvernance en Papouasie-Nouvelle-Guinée; le projet de réforme concernant les secteurs de l'eau et des télécommunications au Paraguay. Par ailleurs, le Panel a lui-même mis de l'avant une demande d'inspection portant sur le projet de distribution d'électricité SEGBAV, en Argentine. Il procède en outre à deux autres inspections, à la suite de demandes reçues en 2001, au sujet du projet de pipeline et de mise en valeur des ressources pétrolières au Tchad, ainsi que du projet d'atténuation des répercussions écologiques et sociales du secteur du charbon en Inde.

En 2002, le Conseil d'administration a examiné les rapports qu'a présentés le Panel sur le projet de Bujagali et sur le projet de pipeline entre le Tchad et le Cameroun. Dans le premier cas, le Conseil a approuvé les recommandations de la direction en vue de donner suite aux constatations émises par le Panel. La direction s'est engagée : à modifier l'accord d'indemnisation conclu entre l'Ouganda et la Banque afin d'envisager d'autres sources d'énergie; à surveiller étroitement la demande future d'énergie électrique ainsi que les coûts pour les consommateurs; à procéder à des évaluations environnementales concernant l'initiative du bassin du Nil; à encourager les consultations multilatérales sur des composantes additionnelles du projet hydroélectrique au site de Bujagali. Pour ce qui est du projet de pipeline entre le Tchad et le Cameroun, la direction a pris l'engagement d'effectuer un suivi pour assurer le respect des procédures et politiques de la Banque qui ont trait aux répercussions sociales et environnementales, d'intensifier ses activités de surveillance et de supervision ainsi que de renforcer la capacité des gouvernements pour que les retombées des projets contribuent à la réduction de la pauvreté. Au cours des discussions du Conseil, le Canada a fait en sorte qu'un calendrier précis soit incorporé au plan d'action de la Banque en matière de renforcement des capacités.

La Banque participe avec la société civile à un vaste éventail d'activités, notamment la réalisation des évaluations de la pauvreté, l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'environnement et la mise au point d'autres grands outils d'analyse de la Banque. On a particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats avec des groupes de l'extérieur, étant donné qu'un nombre croissant d'opérations de la Banque sont conçues dans le contexte des stratégies de réduction de la pauvreté. Ces stratégies illustrent l'adoption d'approches axées sur la participation à l'échelon macroéconomique. Les représentants de la société civile et des ONG des pays en développement sont désormais consultés périodiquement dans le cadre de la préparation des stratégies d'aide-pays de la Banque. Des renseignements détaillés sur la participation de la société civile et des ONG sont désormais inclus dans les documents d'évaluation des projets de la Banque.

Le comité constitué de la Banque mondiale et des ONG, mécanisme officiel établi en 1982 pour le dialogue sur les politiques, a été remplacé par un forum annuel Banque mondiale-société civile, qui réunira un plus vaste échantillon de la société civile, dont des représentants d'ONG, de syndicats, d'organismes communautaires, de petits groupes de cultivateurs, d'institutions religieuses et d'organismes de femmes. Un rapport annuel est publié au sujet des relations de la Banque avec la société civile; la Banque possède également un site Web à ce sujet (wbIn0018.worldbank.org/essd/essd.nsf/NGOs/home).

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences gouvernementales périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils fournis par les ONG canadiennes sur une vaste gamme de questions de développement. Grâce à ce processus axé sur la collaboration, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale

Compte tenu du fait bien établi que sa planification d'ensemble doit être davantage harmonisée avec les efforts visant la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire, la Banque a adopté un cycle budgétaire et de planification de trois ans. Le budget administratif de la Banque pour l'exercice 2002 s'est chiffré à 1 589,7 millions de dollars américains, soit une hausse réelle de 4,6 % par rapport à 2001. En juin 2002, les administrateurs ont approuvé un budget administratif de 1 672,6 millions de dollars américains pour l'exercice 2003.

Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2002

En sa qualité d'institution de développement, la BIRD ne maximise pas les profits. Elle vise plutôt à obtenir un rendement suffisant pour assurer sa solidité financière et soutenir ses activités de développement sur une base continue. La BIRD réalise habituellement un rendement net d'environ 1 % par année sur ses actifs. Au cours de l'exercice 2002, malgré un accroissement des provisions, ce rendement a été de 1,3 %. Le principal risque financier de la BIRD réside dans la valeur du crédit de son portefeuille de prêts réalisés. À la fin de l'exercice 2002, le ratio avoirs propres-prêts de la Banque, qui constitue une mesure sommaire de la capacité qu'a l'institution de prendre des risques, se situait à 22,9, comparativement à 21,5 en 2001. Ces niveaux sont considérés comme étant soutenables.

Durant l'exercice 2002, la Côte d'Ivoire, la République du Congo et la République démocratique du Congo ont acquitté tous les arriérés à la Banque. Les prêts correspondants sont redevenus à intérêts comptabilisés,

ce qui leur permet de recevoir de nouveaux prêts de la Banque. Aucun pays n'a vu ses prêts devenir à intérêts non comptabilisés au cours de l'exercice 2002. Toutefois, compte tenu de la hausse du risque de crédit en 2002 dans certains importants pays emprunteurs, la BIRD a majoré ses provisions.

La Banque applique des politiques très conservatrices en matière de prêts et d'opérations de couverture. En 2002, la BIRD a réuni des fonds de 22,05 milliards de dollars américains, avant les opérations de swap, en dette à moyen et à long terme sur les marchés de capitaux internationaux, afin de financer ses opérations. Cela représente une hausse de 5 milliards par rapport à 2001. La hausse des emprunts en 2002 est surtout attribuable au remplacement des actifs arrivant à échéance et des émissions à rembourser. Le produit tiré des nouveaux investissements est investi au départ dans le portefeuille d'actifs liquides de la BIRD jusqu'à ce qu'il soit requis aux fins des activités de cette dernière.

Allocation du revenu net de l'exercice 2002

Le revenu net de la BIRD en 2002 a totalisé 1,09 milliard de dollars américains¹², soit à peu près 400 millions de plus qu'en 2001. Ce revenu net sert à satisfaire à d'autres besoins en matière de développement. Outre le financement des opérations de l'IDA et des mesures de réduction de la dette des PPTTE, le revenu net de la BIRD permet à celle-ci d'intervenir en cas de crise d'ordre humanitaire imprévue et d'accorder à l'occasion des subventions pour d'autres initiatives de développement.

Le revenu net de la BIRD soutient les objectifs de développement de l'institution. Chaque année en juillet, les administrateurs recommandent aux gouverneurs des allocations particulières du revenu net de l'année précédente. Le revenu net « attribuable » de la BIRD, après les réserves et les annulations d'intérêts, s'est élevé à 1,9 milliard de dollars américains en 2002. Les gouverneurs ont approuvé des allocations de 300 millions de dollars américains à l'IDA, de 240 millions au fonds fiduciaire des PPTTE et de 93 millions à la réserve pour pensions de la Banque à partir du revenu net de 2002. Le reste du revenu net de l'exercice 2002 a été viré à la réserve générale de la Banque.

¹² La BIRD prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes comptables internationales. Les états financiers de la Banque sont examinés par un vérificateur externe. Les états financiers de la BIRD et les états à des fins déterminées de l'IDA pour 2002 ont été examinés par Deloitte Touche Tohmatsu, et ils sont inclus dans le rapport annuel de 2002 de la Banque mondiale.

Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Les Centres d'information pour le public de la Banque mondiale, situés à Washington et dans un grand nombre des bureaux régionaux de la Banque, offrent une vaste gamme de documents de la Banque, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (après approbation par le Conseil d'administration);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale et des documents d'orientation sectorielle;
- le rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- l'*État mensuel des projets* et les *Débouchés d'affaires internationales*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations, des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale et des renseignements financiers sur le développement mondial;
- des précis du Département de l'évaluation des opérations.

Il est possible d'obtenir ces documents et diverses études spéciales de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale à l'Infoshop de la Banque, située à l'adresse suivante :

1776 G Street N.W.
Washington, DC 20433, États-Unis
Téléphone : (202) 458-5454
Télécopieur : (202) 522-1500
Courriel : pic@worldbank.org

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet à l'adresse www.worldbank.org/html/pic/PIC.html.

Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

À titre de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, John Manley, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Manley exerce son influence par le truchement d'échanges d'opinions aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque et lors de rencontres avec le président de la Banque. Au sein du Comité du développement, le ministre Manley représente les intérêts du Canada et de tous les autres membres du groupe Canada/Irlande/Caraïbes du Commonwealth.

Le ministère des Finances consulte fréquemment l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux fins de l'élaboration des politiques canadiennes touchant les questions qui intéressent la Banque mondiale. Le président de l'ACDI, Len Good, est le gouverneur suppléant pour le Canada à la Banque mondiale.

Un pouvoir décisionnel est délégué aux gouverneurs en ce qui a trait à un vaste éventail de questions opérationnelles, stratégiques et administratives étudiées au Conseil d'administration de la Banque. Le Conseil d'administration approuve officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque; il discute des stratégies d'aide-pays et fournit au besoin des conseils stratégiques aux dirigeants de la Banque. Douze des 24 administrateurs siégeant au Conseil proviennent de pays en développement et en transition, et les 12 autres proviennent de pays industrialisés. Marcel Massé, qui a été élu administrateur en septembre 2002 par les gouverneurs, remplace Terrie O'Leary et représente le Canada et les 12 autres pays membres du groupe. En 2002, l'administrateur canadien a siégé au comité du personnel du Conseil d'administration, qui a pour mandat de superviser la politique de dotation en personnel de la Banque.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

L'un des principaux rôles du bureau consiste à conseiller et à aider les entreprises et les particuliers canadiens à faire affaire avec la Banque. Le bureau de l'administrateur pour le Canada a contribué à sensibiliser environ 1 000 entreprises canadiennes aux occasions offertes par la Banque au moyen de séminaires et d'ateliers tenus partout au Canada et en les mettant en liaison directe avec les institutions de Washington. Au-delà de ses tâches officielles, le bureau assure une liaison précieuse entre la Banque et les commettants canadiens – particuliers, ONG, organismes fédéraux et provinciaux, associations, universitaires et parlementaires, entre autres.

En plus du bureau de l'administrateur pour le Canada, l'ambassade du Canada à Washington a mis sur pied un bureau de liaison avec les institutions financières internationales qui peut conseiller les Canadiens sur la façon de participer aux projets financés par la Banque. On peut joindre ce bureau au (202) 682-7719.

La page du site Web de la Banque sur les occasions d'affaires, à l'adresse www.worldbank.org/opportunities, constitue un autre point de contact pour les entreprises canadiennes. Les sociétés, institutions et organismes canadiens qui recherchent des occasions d'affaires créées par les projets financés par la Banque sont invitées à consulter périodiquement le site Web de la Banque. On trouvera à l'adresse www.worldbank.org/canada des renseignements sur la coopération de l'ACDI avec la Banque mondiale et son soutien à l'égard des programmes appuyés par cette dernière.

Organisation du bureau

L'administrateur est secondé dans ses tâches quotidiennes par une administratrice suppléante pour les Caraïbes, trois conseillers principaux (deux Canadiens et un Irlandais), trois conseillers (deux du Canada et un des Caraïbes) et trois adjoints administratifs engagés sur place. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, en particulier avec le ministère des Finances, l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administrateur du Canada, qui les transmet à la direction de la Banque.

Structure du bureau de l'administrateur :

Administrateur	Marcel Massé (Canada)
Administratrice suppléante	Sharon Weber (Caraïbes)
Conseiller principal	Grant Cameron (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller	Stephen Free (Canada)
Conseiller	Hieu Tom Bui (Canada)
Conseiller	Barrington O'Neil Bryce (Caraïbes)
Adjointe administrative	Deborah Wooldridge
Adjointe de programme	Monica Morris
Adjointe d'équipe	Danielle Pierre
Téléphone/télécopieur	(202) 458-0082/(202) 477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W., Washington, DC 20433, États-Unis mmasse@worldbank.org dwooldridge@worldbank.org

Achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés canadiennes profitent de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des projets de marché en vertu de prêts financés par la Banque. Le savoir-faire canadien dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de l'ingénierie, des ressources humaines, de la santé, de l'éducation, des télécommunications, des finances et du transport a donné lieu à des perspectives d'achat pour les sociétés canadiennes, en ce qui concerne les projets réalisés dans des pays en développement partout dans le monde. Au cours de l'exercice 2002, les sociétés canadiennes ont fourni pour 130 millions de dollars américains de biens et de services dans le cadre de projets financés par la Banque. Comme lors des années passées, les

honoraires de consultants ont représenté à peu près la moitié de cette somme. Aux sociétés canadiennes ayant déjà pu obtenir du financement de la Banque, comme Tescult International, SNC-Lavalin, CRC SOGEMA, Gowlings Consulting Inc., LEA International, Roche Consulting Inc., Wardrop Engineering, Hydro-Québec International, Econoler, Experco Limitée, Acres International, Wayne Dunn & Associates, SaskPower, SaskTel International, Whyte Reynolds International Inc., Terra Housing Inc, Geomar International et d'autres, se sont joints un certain nombre de nouveaux intervenants canadiens en 2002. Ainsi, durant l'année, Systeq Instruments Canada Inc., Haus International Holding Ltd. et Datek Industrial Technologies ont décroché des contrats de construction routière ainsi que de mise en valeur et de conservation du gaz en Chine.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Manufacturiers et Exportateurs du Canada sont au nombre des sociétés canadiennes qui ont enrichi l'éventail de leurs activités financées par la Banque. L'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Montréal, l'Université de l'Alberta, l'Université du Manitoba et l'Université York ont joint les rangs des organisations qui collaborent avec la Banque. Le Canadian Petroleum Institute a organisé avec l'Institut de la Banque mondiale une séance de formation, à Calgary, à laquelle ont participé plus d'une trentaine de spécialistes du secteur de l'énergie provenant de pays en développement. Le bureau de l'administrateur a collaboré avec plusieurs entreprises privées et organismes gouvernementaux du Canada à la promotion d'occasions d'affaires avec la Banque. Grâce à leur participation à différents événements et à diverses conférences au Canada, par exemple les Journées du développement international, l'assemblée annuelle de l'industrie géomatique de l'Atlantique et les événements spéciaux organisés par le Centre de commerce mondial de Montréal et Ontario Export, les représentants de la Banque ont fourni au secteur privé canadien des renseignements sur la façon de faire affaire avec elle.

Activités des fonds fiduciaires

Les fonds fiduciaires pour services de consultants (qui, dans le cas du Canada, sont financés par l'ACDI et gérés par la Banque) représentent une source importante de fonds visant à cerner et à préparer des projets, des programmes ou des analyses axés sur la réduction de la pauvreté. Ces fonds sont utilisés pour soutenir la participation de consultants canadiens ayant une expérience limitée des projets financés par la Banque. En 2002, le Conseil d'administration a approuvé diverses mesures de réforme des fonds fiduciaires pour services de consultants afin de simplifier et de normaliser les critères d'admissibilité. Ces réformes se sont traduites par de nouvelles ententes cadres normalisées pour l'ensemble des donateurs à l'égard de ces fonds. Les modifications permettent d'harmoniser davantage les fonds fiduciaires pour services de consultants avec les grandes priorités de développement stratégique et les processus de planification des ressources de la Banque. Elles améliorent également la gestion de ces fonds et en resserrent la surveillance. La Banque perçoit maintenant des honoraires de 5 % au titre de l'administration de ces fonds.

L'entente cadre conclue par l'ACDI avec la Banque et signée en 1995 régit tous ses accords de fonds fiduciaires avec la Banque, l'Institut de la Banque mondiale et la facilité pour l'environnement mondial. Ces programmes comprennent les fonds fiduciaires pour les polluants organiques persistants (20 millions de dollars canadiens), le Fonds prototype pour le carbone (10 millions de dollars américains), la facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure (500 000 \$CAN) et la Cities Alliance (800 000 \$CAN). L'ACDI a aussi mis sur pied, de concert avec l'Institut de la Banque mondiale, un fonds fiduciaire distinct de 5 millions de dollars canadiens qui permet à cette organisation de profiter du savoir-faire canadien dans la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique canadienne au développement. Des allocations sont versées annuellement à cinq ou six programmes de l'Institut de la Banque mondiale en fonction de leur compatibilité avec les priorités canadiennes en matière d'aide au développement. En 2002, l'ACDI a conclu de nouveaux accords de fonds fiduciaire, notamment à l'égard de l'initiative relative au bassin du Nil.

Pour de plus amples renseignements sur les fonds fiduciaires pour services de consultants canadiens, communiquer avec Stéphane Charbonneau, conseiller commercial à l'ambassade du Canada à Washington [téléphone (202) 682-7719; télécopieur (202) 682-7789] et François Pagé, conseiller principal au bureau de l'administrateur [téléphone (202) 458-0082; télécopieur (202) 477-4155]. On trouvera également des renseignements à ce propos sur le site Web de l'ACDI, à l'adresse www.acdi-cida.gc.ca.

Société financière internationale

Créée en 1956, la Société financière internationale (SFI) ajoute aux activités de la BIRD et de l'IDA en fournissant des fonds à des conditions commerciales à l'égard d'entreprises privées rentables qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux privés. L'institution est la plus grande source multilatérale de financement par emprunts et par actions pour le secteur privé dans les pays en développement. Elle accorde des prêts et effectue des investissements en action. Les prêts représentent 75 % de son portefeuille. Grâce à ses mécanismes de financement conjoint, la SFI réunit d'importants fonds privés pour des initiatives de développement. En investissant aux côtés de la SFI, comme le font les institutions financières canadiennes depuis le milieu des années 1990 en participant au programme de financement en consortium de la SFI, les investisseurs obtiennent un précieux accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé; en raison des bonnes relations qu'entretient la SFI avec les gouvernements des pays en développement, ils jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques implicites.

Durant l'exercice 2002, la SFI a approuvé des engagements d'investissement de 3,6 milliards de dollars américains pour 204 projets réalisés dans des pays en développement. De cette somme, 518 millions de dollars américains ont été mobilisés grâce au programme de financement en consortium. Le nombre d'opérations de financement en consortium de la SFI a été moindre en 2002 qu'en 2001, étant donné l'incertitude économique et financière à l'échelle

internationale et l'incidence que cette incertitude a eue sur l'intérêt des investisseurs pour les activités menées dans les pays en développement. Des 3,1 milliards de dollars américains de financement de la SFI, 1,98 milliard ont été fournis sous forme de prêts, 335 millions sous forme d'autres types de garanties et de produits de gestion des risques et 776 millions sous forme d'investissements en actions et de quasi-investissements en actions. Le revenu net réalisé par la SFI en 2002 a été de 215 millions de dollars américains, comparativement à 345 millions en 2001.

Même si la majeure partie du financement de la SFI est fournie à des pays à revenu intermédiaire, cette institution cible de plus en plus les marchés frontières (comme les pays d'Afrique, qui n'ont jamais présenté un grand intérêt pour les investisseurs du secteur privé). Le Canada appuie l'importance accrue accordée aux marchés frontières, tout en reconnaissant les difficultés liées à l'accroissement du coût des affaires et des risques financiers.

En 2002, la SFI a mis en application un plan de réorganisation qui vise à rapprocher ses opérations de ses clients. Aux termes de ce plan, l'institution procédera à une décentralisation qui donnera lieu à une importante délégation de ses pouvoirs décisionnels aux bureaux régionaux. Tous les directeurs régionaux de la SFI travaillent désormais à partir de bureaux régionaux.

Le Canada appuie un certain nombre de programmes d'assistance technique exécutés par le truchement du programme d'assistance technique de la SFI, instauré en 1988, et il gère les programmes d'assistance technique financés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux. À la fin de l'exercice 2002, le programme comptait 40 fonds fiduciaires axés sur les marchés frontières, sur les secteurs à forte incidence et sur les petites et moyennes entreprises. Outre les fonds fiduciaires pour services de consultants qu'elle offre conjointement avec la SFI, l'ACDI a aussi affecté des fonds au mécanisme pour le développement de l'entreprise en Europe du Sud-Est (South East Europe Enterprise Facility), au mécanisme pour le développement du Mékong (Mekong Project Development Facility), au partenariat pour l'entreprise privée (Private Enterprise Partnership) et au Service de conseil en investissement étranger.

Le Canada fournit une part de 3,45 % du capital de la SFI. Sa contribution libérée au capital-actions de la Société est de 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, la totalité du capital autorisé de cette dernière est libéré.

Participation financière du Canada à la SFI

	Contributions	Part des voix
Total	(% du total)	(% du total)
81,3 millions de dollars américains	3,45	3,39

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger dans les pays en développement en fournissant une assurance-investissement contre les risques non commerciaux (expropriation, limites au transfert, ruptures de contrat, guerre et troubles publics), améliorant ou créant du même coup des débouchés d'investissement dans ces pays. Parmi les clients canadiens de l'AMGI, mentionnons Barrick Gold Corporation, Hydro-Québec International et la Banque de Nouvelle-Écosse.

En 2002, l'AMGI a approuvé 58 garanties totalisant 1,4 milliard de dollars américains dans le cadre de 38 projets, dont 14 étaient réalisés dans des pays admissibles à l'IDA. Elle estime que ses garanties ont facilité des investissements étrangers directs de 4,7 milliards de dollars américains. En 2002 toujours, l'AMGI a également intensifié son appui aux investisseurs de pays en développement : elle a appuyé 11 projets auxquels participent des parrains de pays en développement, comparativement à 8 en 2001.

Participation financière du Canada à l'AMGI

	Contributions	Part des voix
Total	(% du total)	(% du total)
56,535 millions de dollars américains	3,29	2,90
Libéré – 10,732 millions de dollars américains		
Exigible à vue – 45,803 millions de dollars américains		

Prochains défis

Le fait que des millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète ne puissent profiter des bienfaits de la mondialisation constitue à la fois un dilemme moral et économique, et a fait du développement un thème dominant des réunions du G-8 et des débats stratégiques au sein d'autres tribunes multilatérales (p. ex., le système des Nations Unies, les sommets régionaux et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce [OMC]). L'utilisation judicieuse des ressources limitées est au cœur des discussions internationales sur le développement. À la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu en mars 2002, les dirigeants de pays en développement et de pays industrialisés se sont mis d'accord pour dire qu'il fallait travailler davantage pour canaliser les ressources à l'appui du développement et que, pour leur part, les pays en développement avaient la responsabilité de veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement. Conscients des résultats inégaux résultant de décennies d'aide publique au développement, les donateurs veulent s'assurer que les ressources limitées affectées à l'aide publique produisent des résultats quantifiables. Il faut pour cela que les pays en développement déploient de plus grands efforts afin de créer des contextes institutionnels et stratégiques plus sains. En sa qualité de première organisation mondiale de financement du développement, la Banque aura un rôle crucial à jouer au regard de la prestation de services de conseils et d'assistance technique aux pays pour les aider à renforcer leurs politiques économiques et sociales ainsi que leurs structures de gouvernance.

Une mesure et une surveillance améliorées des résultats des initiatives de développement constituent des éléments essentiels du programme d'efficacité en matière de développement, et le Canada continuera de souligner l'importance que revêtent les indicateurs fondés sur les résultats. Bien que la Banque ait lancé un programme en vue d'améliorer ses activités de mesure et de surveillance des résultats, l'adaptation et le perfectionnement des travaux de mesure des résultats en fonction des différentes stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement poseront des défis de taille à moyen terme.

Compte tenu de l'importance de la prise en charge des stratégies de développement par les pays concernés, le principal défi pour l'avenir consistera à orienter les opérations de la Banque vers les clients qui appliquent de solides cadres en matière d'économie et de gouvernance et à convaincre les pays qui appliquent des cadres stratégiques fragiles de la nécessité de modifier leurs politiques. À mesure que la Banque accroîtra le soutien qu'elle accorde aux stratégies de développement prises en charge par les pays, son principal défi consistera à collaborer avec la société civile et les pays en développement pour s'assurer que ces pays possèdent, sur le terrain, la capacité suffisante pour élaborer et mettre en œuvre ces stratégies. La Banque devra également travailler de plus en plus avec d'autres partenaires, multilatéraux et bilatéraux, en fonction de leurs avantages institutionnels comparatifs, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chacun des pays.

Si elle ne porte pas une attention particulière aux besoins uniques de chaque pays, la Banque ne pourra réaliser ses objectifs d'accroissement de la qualité de ses opérations et de renforcement de son incidence sur le développement. Elle devra en outre accroître l'efficacité de ses opérations au moyen de partenariats de coopération plus étroits avec des donateurs bilatéraux et des organisations internationales. De manière à mesurer les progrès accomplis à l'échelle nationale et mondiale en vue de l'atteinte des ODM, la coopération avec les organismes des Nations Unies sera de première importance, étant donné que l'aide accordée par la Banque aux pays pour les aider à atteindre ces objectifs constitue pour cette dernière une importante priorité opérationnelle.

L'établissement de priorités claires en matière de développement et un choix judicieux sur le plan de ses opérations constitueront la clé de son succès. Le Canada continuera d'insister sur la nécessité pour la Banque d'être davantage sélective et de faire davantage preuve de transparence dans ses opérations.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites au chapitre des activités. En effet, au Sommet de Halifax en 1995, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les dirigeants de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Deux exemples sont examinés ci-dessous, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux PPTTE et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier.

Le FMI et la Banque mondiale participent activement, avec les Nations Unies et les gouvernements membres, aux activités visant à donner suite aux conclusions formulées lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, et du Sommet mondial sur le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et en septembre 2002.

Tant à Monterrey qu'à Johannesburg, les gouvernements ont convenu de maintenir leur engagement, à l'échelon national, régional et international, afin de garantir le suivi et l'exécution appropriés des accords conclus ainsi que des engagements pris lors de la conférence de Monterrey et de continuer d'établir des liens entre entités visant des fins financières, commerciales et de développement et leurs initiatives. Dans cet esprit, les gouvernements ont prôné une plus grande coopération entre les institutions actuelles qui serait fondée sur la connaissance et le respect de leurs structures de gouvernance et de leur mandat respectif. Les gouvernements se sont aussi prononcés en faveur d'une conférence internationale ayant pour objet de faire le point sur la réalisation du consensus, les modalités relatives à cette conférence devant être définies d'ici 2005.

Il a également été convenu de tenir des discussions entre les Nations Unies et les dirigeants d'autres grands intervenants – la Banque, le Fonds et l'OMC – pour faire progresser les mesures de suivi. Il s'agirait notamment de discussions périodiques entre des représentants des Nations Unies et des représentants de divers gouvernements à la Banque, au Fonds et à l'OMC, de discussions lors de l'assemblée annuelle du printemps de la Banque et du Fonds entre les représentants des Nations Unies et de l'OMC, et de discussions se tenant dans le cadre des dialogues de haut niveau qui se déroulent lors de l'Assemblée annuelle des Nations Unies chaque automne, à laquelle des représentants des institutions concernées seraient conviées.

Renforcement des secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, surtout le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité macroéconomique, et peuvent avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'a montré la crise financière qui a frappé les marchés émergents à la fin des années 1990. Pour donner suite aux préoccupations exprimées à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux enjeux se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des deux dernières années ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et en assurer la pérennité.

Le Comité spécial de liaison du secteur financier, qui regroupe des cadres supérieurs du Fonds et de la Banque mondiale, veille à ce que les deux institutions collaborent de manière efficace à l'égard des questions se rapportant au secteur financier et vise à rehausser la coordination opérationnelle à l'égard des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

Pour aider à cerner et à évaluer les lacunes des systèmes financiers, et pour mesurer l'observation des principes fondamentaux, des normes et des bonnes pratiques par les pays membres, le FMI et la Banque mondiale ont lancé en mai 1999 le Programme d'évaluation du secteur financier pour une période d'essai d'un an. Les 12 projets pilotes conçus dans le cadre de ce programme avaient pris fin en avril 2000. Après en avoir examiné les résultats, le FMI et la Banque mondiale ont convenu de proroger ce programme et d'en étendre la portée afin qu'il englobe jusqu'à 24 pays par année. À la fin de 2002, plus de la moitié des 184 membres avaient participé au programme ou s'étaient engagés volontairement à le faire.

L'information portant sur les normes régissant les systèmes financiers, que l'on évalue au moyen du Programme d'évaluation du secteur financier, sert à appuyer la surveillance exercée par le FMI au moyen des évaluations de la stabilité du secteur financier, qui sont transmises au Conseil d'administration à titre d'information documentaire pour les consultations aux termes de l'article IV. Les évaluations sommaires des normes contenues dans les évaluations de la stabilité du secteur financier constituent des modules des rapports sur l'observation des normes et codes.

Les évaluations de la stabilité du secteur financier comportent une forme d'examen par les pairs, en ce sens qu'elles sont établies avec la participation d'experts de l'extérieur provenant d'organismes nationaux de surveillance. Cette facette représente la concrétisation de la proposition d'examens par les pairs avancée par le Canada lors de la réunion annuelle du FMI en avril 1998.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à faire l'objet d'une évaluation de la stabilité du secteur financier. Des membres du personnel du FMI et de la Banque mondiale ainsi que des spécialistes de l'extérieur provenant de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, des États-Unis et de la Suède

ont procédé à un examen pilote du système financier du Canada en octobre 1999. Les résultats de l'examen par les pairs ont été rendus publics dans le rapport de 2000 ayant trait à la consultation du Canada aux termes de l'article IV. Dans l'ensemble, l'évaluation révèle que le système financier du Canada est l'un des plus sains au monde (voir www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk&sk=3420.0).

Il importe que le Fonds continue de fournir des conseils et une assistance technique pour aider les pays disposant de capacités administratives et de ressources limitées à mettre en application des normes et codes clés. Pour appuyer ce travail important, le Canada contribue à l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier, qui a été lancée conjointement par le FMI et la Banque mondiale au printemps 2002 et dont le Canada est l'un des membres fondateurs. Il fournira une aide technique aux pays pour les aider à corriger les faiblesses de leur secteur financier révélées grâce au Programme d'évaluation du secteur financier ou encore dans les rapports sur l'observation des normes et codes.

Le mandat des institutions financières internationales, qui consiste à renforcer les systèmes financiers, à promouvoir une saine gouvernance et à faire échec à la corruption, comprend le renforcement de la capacité qu'ont les pays de lutter contre le blanchiment de capitaux et les cas d'exploitation financière. Lors de la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale tenue à Prague en 2000, le Comité monétaire et financier international a demandé au FMI d'examiner des façons d'intégrer à ses activités les travaux sur les cas d'exploitation financière, surtout en ce qui touche les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Conseil d'administration du FMI a donc accepté en avril 2001 que le FMI adopte les mesures suivantes afin d'améliorer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux :

- intensifier l'accent mis sur les éléments de tous les principes de surveillance pertinents qui concernent la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment en mettant au point une méthodologie visant à améliorer l'évaluation des normes financières ayant trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux;
- collaborer plus étroitement avec les grands groupes internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- accroître la prestation d'assistance technique dans ce domaine;
- inclure les préoccupations relatives au blanchiment de capitaux dans ses activités de surveillance et autres activités opérationnelles lorsque ces activités concernent les enjeux macroéconomiques;
- entreprendre des études additionnelles et mettre en relief l'importance pour les pays de se protéger eux-mêmes contre le blanchiment de capitaux.

En outre, le Fonds et la Banque ont reconnu que les 40 recommandations du GAFI constituait les normes internationales à privilégier en la matière, et ils ont convenu d'adapter les recommandations qui correspondaient à leur mandat. Comme il a été indiqué à la section « Renforcer les secteurs financiers », à la page 17, il a été décidé au lendemain des événements du 11 septembre que le Fonds s'occuperait, en plus de la lutte contre le blanchiment de capitaux, de la lutte contre le financement du terrorisme. Ainsi, le Fonds a incorporé les huit recommandations spéciales du GAFI concernant la lutte contre le financement du terrorisme à la liste des normes et codes utiles pour ses activités opérationnelles, et il a adopté une méthodologie exhaustive dans le cadre des évaluations portant sur les activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Sur la recommandation du Forum sur la stabilité financière, le FMI a également accepté d'évaluer les centres financiers extraterritoriaux pour les aider à cerner et à atténuer les lacunes de leur système financier. Depuis le lancement du programme, à la fin de 2001, le FMI a achevé l'évaluation des centres extraterritoriaux relevant de 17 administrations différentes. Afin de fournir de l'assistance technique dans la région des Caraïbes, il a mis sur pied, en étroite collaboration avec le Canada, le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, qui est devenu opérationnel en septembre 2001. Le Canada est le plus important donateur individuel du Centre, qui est conçu pour renforcer la capacité technique de la région en matière de surveillance et de réglementation du secteur financier, d'administration fiscale et autres.

Allègement de la dette multilatérale

En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin de réduire les fardeaux d'endettement insoutenables des pays les plus pauvres. Après un examen de l'initiative en 1999, un certain nombre de modifications ont été approuvées afin de procurer un allègement accéléré, approfondi et élargi de la dette et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques sociales. À l'heure actuelle, il est envisagé d'appliquer l'Initiative en faveur des PPTE dans 42 pays. Il est probable que 38 de ces pays, dont la Guyane (qui fait partie du même groupe de pays que le Canada à la Banque), profiteront de l'Initiative.

Des progrès encourageants ont été réalisés. À la fin de décembre 2002, 26 pays profitaient d'un allègement de la dette aux termes de l'Initiative en faveur des PPTE. Six de ces pays (la Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda) ont achevé le processus et ont bénéficié d'un allègement irrévocable de leur dette. Ils profiteront d'un allègement de la dette de 40 milliards de dollars américains dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE ainsi que de mesures additionnelles, et leur fardeau de la dette sera réduit en moyenne des deux tiers.

Comme les PPTTE dont la position relative figure parmi les meilleures réalisent de bons progrès, il faudra, pour progresser dans le cadre global de l'Initiative, se pencher de plus près sur la meilleure façon d'amener les huit PPTTE où règne un conflit¹³ à entreprendre le processus. La situation particulière de ces pays pourrait justifier une certaine souplesse d'application. Cependant, bon nombre de pays qui sortent d'un conflit éprouvent de graves problèmes de gouvernance qui pourraient nuire aux efforts d'aide qui leur sont fournis; ces problèmes devront être réglés avant que la communauté internationale puisse s'engager à aider ces pays.

Le maintien de la viabilité de la dette à long terme dans les PPTTE constituera également un défi, compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale. La faiblesse économique d'un grand nombre de ces pays les rend vulnérables aux chocs extérieurs, comme la chute des prix des produits de base, qui pourraient modifier leurs perspectives de viabilité de la dette.

¹³ Le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Liberia, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan.

Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTÉ

Le Canada a été à l'avant-scène des efforts déployés à l'échelle internationale en vue de l'adoption d'une approche prompte et décisive visant à alléger les fardeaux d'endettement des pays les plus pauvres, de façon multilatérale et bilatérale. Sur le plan multilatéral, le Canada a toujours fait valoir le programme d'allégement de la dette :

- en orchestrant les efforts du G-7 au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTÉ (annoncée en septembre 1999) et en améliorant constamment l'efficacité de l'Initiative, ce qui ressort du rôle de chef de file que le Canada a assumé dans le cadre de la déclaration des dirigeants du G-7 sur l'allégement de la dette lors du Sommet de Kananaskis, en juin 2002;
- en affectant, dans le cadre du budget de 2003, 75 millions de dollars canadiens aux initiatives d'allégement de la dette, ce qui porte à 315 millions de dollars canadiens la contribution totale du Canada aux fonds fiduciaires du FMI (65 millions de dollars canadiens) et de la Banque mondiale (250 millions de dollars canadiens) pour l'allégement de la dette des PPTÉ, afin d'assurer un allégement de la dette en temps opportun aux pays qui le méritent;
- en pressant tous les créanciers bilatéraux de mettre en place, à l'instar du Canada, un moratoire sur les remboursements de la dette par les PPTÉ qui appliquent des réformes;
- en appuyant la prestation d'une aide additionnelle (allégement temporaire de la dette) au point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTÉ dans le cas des pays qui, par exemple, subissent le contrecoup de la chute des prix des produits de base. Le Canada s'est aussi prononcé en faveur d'une méthode plus généreuse pour calculer l'allégement de la dette à offrir aux pays ayant besoin d'une aide additionnelle;
- en demandant qu'une certaine souplesse préside à l'assujettissement de l'allégement de la dette des PPTÉ au processus des DSRP afin d'éviter que l'allégement de la dette des pays méritoires soit retardé.

Sur le plan bilatéral, le Canada aide les pays les plus pauvres :

- en cessant, dans le cas de 11 PPTÉ qui appliquent des réformes, la perception des paiements de remboursement sur les emprunts qui étaient en souffrance au 31 mars 1999, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2001 dans le cadre de l'Initiative canadienne d'effacement de la dette (ICED). En 2001, ce moratoire a permis de dégager quelque 75 millions de dollars canadiens qui ont pu être consacrés à d'autres fins;
- en renonçant, toujours dans le cadre de l'ICED, aux dettes contractées auprès du Canada par les pays admissibles ayant franchi toutes les étapes de l'Initiative en faveur des PPTÉ. En 2002, le Canada a ainsi annulé toutes les dettes de la Tanzanie (83,6 millions de dollars canadiens) et de la Bolivie (10,2 millions de dollars canadiens). Les dettes payables au Canada par les PPTÉ participant à l'ICED totalisent 700 millions de dollars canadiens;
- en annulant pour 1,3 milliard de dollars canadiens de créances d'aide publique au développement (APD) pour 46 pays en développement depuis 1978, dont la totalité de sa créance d'APD pour 22 PPTÉ, à un coût de 900 millions de dollars canadiens. Parmi les PPTÉ, seul le Myanmar a encore une dette d'APD envers le Canada;
- en fournissant depuis 1986 de l'aide au développement sous forme de subventions afin de ne pas aggraver les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2002

Membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accord de confirmation – Total			55 829,10	30 204,69
Argentine ¹	10 mars 2000	9 mars 2003	16 936,80	7 180,49
Bosnie-Herzégovine	2 août 2002	1 ^{er} novembre 2003	67,60	36,00
Brésil ¹	6 septembre 2002	31 décembre 2003	22 821,12	18 256,90
Bulgarie	27 février 2002	26 février 2004	240,00	156,00
Dominique	28 août 2002	27 août 2003	3,28	1,23
Guatemala	1 ^{er} avril 2002	31 mars 2003	84,00	84,00
Jordanie	3 juillet 2002	2 juillet 2004	85,28	74,62
Lituanie	30 août 2001	29 mars 2003	86,52	86,52
Pérou	1 ^{er} février 2002	29 février 2004	255,00	255,00
Roumanie	31 octobre 2001	29 avril 2003	300,00	165,33
Turquie	4 février 2002	31 décembre 2004	12 821,20	2 892,00
Uruguay ¹	1 ^{er} avril 2002	31 mars 2004	2 128,30	1 016,60
 Mécanismes élargis de crédit – Total			 4 288,00	 1 926,24
Indonésie	4 février 2000	31 décembre 2003	3 638,00	1 376,24
Serbie/Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650,00	550,00

¹ Comprend les montants attribués en vertu de la facilité de réserve supplémentaire.

ANNEXE 1**Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2002 (suite)**

Membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total			4 520,21	2 428,18
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28,00	24,00
Arménie	23 mai 2001	22 mai 2004	69,00	39,00
Azerbaïdjan	6 juillet 2001	5 juillet 2004	80,45	64,35
Bénin	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	8,08
Cambodge	22 octobre 1999	28 février 2003	58,50	8,36
Cameroun	21 décembre 2000	20 décembre 2003	111,42	47,74
Cap-Vert	10 avril 2002	9 avril 2005	8,64	6,18
Congo (Rép. dém. du)	12 juin 2002	11 juin 2005	580,00	160,00
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	234,14
Djibouti	18 octobre 1999	17 janvier 2003	19,08	5,45
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	100,28	31,29
Gambie	18 juillet 2002	17 juillet 2005	20,22	17,33
Géorgie	12 janvier 2001	11 janvier 2004	108,00	58,50
Guinée	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64,26	38,56
Guinée-Bissau	15 décembre 2000	14 décembre 2003	14,20	9,12
Guyane	20 septembre 2002	19 septembre 2005	54,55	49,00
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190,00	156,40
Kirghizistan	6 décembre 2001	5 décembre 2004	73,40	49,96
Laos (Rép. dém. pop. du)	25 avril 2001	24 avril 2004	31,70	18,11
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24,50	10,50
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	30 novembre 2004	79,43	45,39
Malawi	21 décembre 2000	20 décembre 2003	45,11	38,67
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51,32	12,90
Moldovie	21 décembre 2000	20 décembre 2003	110,88	83,16
Mongolie	28 septembre 2001	27 septembre 2004	28,49	24,42
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2003	87,20	16,80
Nicaragua	13 décembre 2002	12 décembre 2005	97,50	90,54
Niger	22 décembre 2000	21 décembre 2003	59,20	25,36
Ouganda	13 septembre 2002	12 septembre 2005	13,50	12,00
Pakistan	6 décembre 2001	5 décembre 2004	1 033,70	689,12
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4,00	3,43
Sao Tomé-et-Principe	28 avril 2000	27 avril 2003	6,66	4,76
Sierra Leone	26 septembre 2001	25 septembre 2004	130,84	56,00
Tadjikistan	11 décembre 2002	10 décembre 2005	65,00	57,00
Tanzanie	4 avril 2000	30 juin 2003	135,00	15,00
Tchad	7 janvier 2000	6 décembre 2003	47,60	10,40
Vietnam	13 avril 2001	12 avril 2004	290,00	165,80
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	278,90	41,38
Total			64 637,31	34 559,11

ANNEXE 2

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 2002 (1^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
Par région				
Afrique	41,8	3 751,6	65	3 793,5
Amérique latine et Caraïbes	4 188,1	177,8	53	4 365,8
Asie de l'Est et Pacifique	982,4	791,2	27	1 773,6
Asie du Sud	893,0	2 615,4	22	3 508,4
Europe et Asie centrale	4 894,7	628,9	48	5 523,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	451,8	102,7	14	554,5
Total	11 451,8	8 067,6	229	19 519,4
Par domaine				
Commerce et intégration	10,5	23,8		34,3
Développement des secteurs financier et privé	4 809,8	1 779,7		6 589,5
Développement humain	1 513,4	1 058,9		2 599,3
Développement rural	779,7	1 742,6		2 522,3
Développement urbain	1 183,6	507,3		1 690,9
Développement social et égalité des sexes	30,0	110,0		140,0
Environnement et gestion des ressources naturelles	218,9	322,8		541,7
Gestion économique	0,0	536,0		536,0
Gouvernance du secteur public	2 542,9	1 384,9		3 927,8
Protection sociale et gestion du risque	358,0	569,7		927,6
Règle de droit	5,0	5,0		10,0
Total	11 451,8	8 067,6		19 519,4

ANNEXE 3**Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement**

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)					
Par exercice (juillet-juin)						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 669,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
2000-2001	91	10 487,1	134	6 763,5	225	17 250,6
2001-2002	96	11 451,8	133	8 067,6	229	19 519,4
Total	4 630	371 557,8	3 453	135 072	8 083	506 629,8

ANNEXE 4

Décassements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2002

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M \$US)	
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier-juin)	92,8	23,4	116,2

ANNEXE 4**Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA –
Biens et services canadiens, au 30 juin 2002 (suite)**

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(M \$US)		
Par exercice			
1987-1988	182,1	47,4	229,5
1988-1989	197,0	45,0	242,0
1989-1990	164,0	41,0	205,0
1990-1991	139,0	34,0	173,0
1991-1992	131,0	38,0	169,0
1992-1993	151,0	41,0	192,0
1993-1994	115,0	69,0	184,0
1994-1995	123,0	48,0	171,0
1995-1996	169,0	56,0	225,0
1996-1997	113,0	42,0	155,0
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
2000-2001	45,0	15,0	60,0
2001-2002	48,0	16,0	64,0
Total	2 926,0	902,0	3 828,0
Pourcentage du total des décaissements	2,4	1,8	2,2
Pourcentage des décaissements de l'exercice 2002	2,82	1,43	2,28

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2002

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	230,1	20	230,1
Afrique du Sud	287,8	–	12	287,8
Albanie	–	656,9	47	656,9
Algérie	5 728,4	–	70	5 728,4
Angola	–	310,8	11	310,8
Argentine	18 947,4	–	114	18 947,4
Arménie	12,0	683,9	28	695,9
Australie	417,7	–	7	417,7
Autriche	106,4	–	9	106,4
Azerbaïdjan	–	531,1	18	531,1
Bahamas	42,8	–	5	42,8
Bangladesh	46,1	9 913,7	174	9 959,8
Barbade	118,4	–	12	118,4
Bélarus	192,8	–	4	192,8
Belgique	76,0	–	4	76,0
Belize	86,2	–	9	86,2
Bénin	–	784,5	53	784,5
Bhoutan	–	64,3	9	64,3
Bolivie	299,3	1 752,2	79	2 051,5
Bosnie-Herzégovine	–	811,5	39	811,5
Botswana	280,7	15,8	25	296,5
Brésil	31 945,6	–	277	31 945,6
Bulgarie	1 533,1	–	26	1 533,1
Burkina Faso	1,9	1 185,5	56	1 185,5
Burundi	4,8	824,5	52	829,3
Cambodge	–	478,3	19	478,3
Cameroun	1 347,8	1 126	72	2 473,8
Cap-Vert	–	178,4	17	178,4
Chili	3 684,9	19,0	63	3 703,9
Chine	26 129,2	9 946,7	239	36 075,9
Chypre	418,8	–	30	418,8
Colombie	10 499,1	19,5	165	10 518,6
Comores	–	119,1	18	119,1
Costa Rica	938,5	5,5	40	944,0
Côte d'Ivoire	2 887,9	2 042,5	87	4 930,4
Croatie	983,6	–	18	983,6
Danemark	85,0	–	3	85,0
Djibouti	–	125,6	15	125,6
Dominique	4,0	16,3	5	20,3

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2002 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
El Salvador	963,2	25,6	35	988,8
Équateur	2 723,2	36,9	77	2 7601,1
Érythrée	–	385,4	11	385,4
Espagne	478,7	–	12	478,7
Estonie	150,7	–	8	150,7
Éthiopie	108,6	3 779,5	82	3 888,1
Fidji	152,9	–	12	152,9
Finlande	316,8	–	18	316,8
France	250,0	–	1	250,0
Gabon	227,0	–	14	227,0
Gambie	–	259,2	28	259,2
Géorgie	–	649,8	28	649,8
Ghana	207,0	4 016,4	110	4 223,4
Grèce	490,8	–	17	490,8
Grenade	10,0	16,5	4	26,5
Guatemala	1 325,3	–	38	1 325,3
Guinée	75,2	1 293,2	59	1 368,4
Guinée-Bissau	–	285,9	23	285,9
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45,0
Guyane	80,0	307,6	29	387,6
Haïti	2,6	626,5	37	629,1
Honduras	717,3	1 258,5	63	1 975,8
Hongrie	4 333,6	–	40	4 333,6
Îles Salomon	–	49,9	8	49,9
Inde	29 690,4	28 844,6	434	58 535,0
Indonésie	27 572,3	1 468,1	297	29 040,4
Irak	156,2	–	6	156,2
Irlande	152,5	–	8	152,5
Islande	47,1	–	10	47,1
Israël	284,5	–	11	284,5
Italie	399,6	–	8	399,6
Jamaïque	1 531,0	–	66	1 531,0
Japon	862,9	–	31	862,9
Jordanie	2 041,7	85,3	68	2 127,0
Kenya	1 200,7	3 237,5	125	4 438,2
Lesotho	155,0	331,8	31	486,8
Lettonie	395,8	–	18	395,8
Liban	1 048,6	–	20	1 048,6
Libéria	156,0	114,5	33	270,5
Lituanie	490,9	–	17	490,9
Luxembourg	12,0	–	1	12,0

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2001 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
Macédoine				
(ancienne république yougoslave)	276,0	378,7	26	654,7
Madagascar	32,9	2 164,5	86	2 197,4
Malawi	124,1	1 956,6	79	2 080,7
Malaisie	4 150,6	–	88	4 150,6
Maldives	–	64,9	7	64,9
Mali	1,9	1 565,3	65	1 567,2
Malte	7,5	–	1	7,5
Maroc	8 545,4	50,8	131	8 596,2
Maurice	459,7	20,2	37	479,9
Mauritanie	146,0	736,7	52	882,7
Mexique	33 821,1	–	182	33 821,1
Moldova	302,8	201,5	18	504,3
Mongolie	–	300,4	17	300,4
Mozambique	–	2 262,1	42	2 262,1
Myanmar	33,4	804,0	33	837,4
Népal	–	1 634,5	72	1 634,5
Nicaragua	233,6	1 090,2	58	1 323,8
Niger	–	1 030,9	50	1 030,9
Nigeria	6 248,2	1 584,5	107	7 835,7
Norvège	145,0	–	6	145,0
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	126,8
Oman	157,1	–	11	157,1
Ouganda	9,1	3 401,4	83	3 410,5
Ouzbékistan	519,1	20,0	12	539,1
Pakistan	6 614,2	6 642,5	196	13 256,7
Panama	1 273,2	–	45	1 273,2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	786,6	113,2	44	899,8
Paraguay	816,9	45,5	43	862,4
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	24,5	12,6	3	37,1
Pays-Bas	244,0	–	8	244,0
Pérou	5 298,2	–	87	5 298,2
Philippines	11 138,7	294,2	162	11 432,9
Pologne	5 384,8	–	37	5 384,8
Portugal	1 338,8	–	32	1 338,8
Région d'Afrique de l'Est				
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	61,9	5	68,0
Région de l'Afrique	259,8	50,5	13	310,3
Région des Caraïbes	83,0	43,0	6	126,0
République arabe d'Égypte	4 547,5	1 984,0	105	6 531,5
République arabe de Syrie	613,2	47,3	20	660,5
République centrafricaine	–	448,5	27	448,5
République de Corée	15 647,0	110,8	120	15 757,8
République démocratique du Congo	330,0	1 651,5	68	1 981,5
République démocratique populaire du Laos	–	662,6	32	662,6

ANNEXE 5**Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2002 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
République dominicaine	896,7	22,0	34	918,7
République du Congo	216,7	273,3	24	490,0
République du Kazakhstan	1 883,6	–	22	1 883,6
République du Yémen	–	1 995,9	125	1 995,9
République fédérale de Yougoslavie	–	171,8	4	171,8
République islamique d'Iran	2 290,1	–	41	2 290,1
République kirghize	–	621,4	25	621,4
République slovaque	335,8	–	4	335,8
République tchèque	776,0	–	3	776,0
Roumanie				
Russie	12 560,0	–	51	12 560,0
Rwanda	–	1 073,0	54	1 073,0
Sainte-Lucie	19,2	24,4	7	43,6
Saint-Kitts-et-Nevis	10,9	1,5	3	12,4
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	5,4	11,6	4	16,9
Samoa	–	66,0	10	66,0
Sao Tomé-et-Principe	–	68,9	10	68,9
Sénégal	164,9	2 162,9	100	2 327,8
Seychelles	10,7	–	2	10,7
Sierra Leone	18,7	537,2	30	555,9
Singapour	181,3	–	14	181,3
Slovénie	177,7	–	5	177,7
Somalie	–	492,1	39	492,1
Soudan	166,0	1 352,9	55	1 518,9
Sri Lanka	210,7	2 428,7	89	2 639,4
Swaziland	104,8	7,8	14	112,6
Tadjikistan	–	302,1	17	302,1
Taiwan (Chine)	329,4	15,3	18	344,7
Tanzanie	318,9	3 910,6	120	4 229,5
Tchad	39,5	836,5	42	876,0
Thaïlande	7 979,1	125,1	124	8 104,2
Togo	20,0	733,5	42	753,5
Tonga	–	10,9	3	10,9
Trinité-et-Tobago	313,6	–	21	313,6
Tunisie	4 954,1	74,6	120	5 028,7
Turkménistan	89,5	–	3	89,5
Turquie	20 117,9	178,5	145	20 296,4
Ukraine	3 222,8	–	22	3 222,8
Uruguay	1 815,1	–	49	1 815,1
Vanuatu	–	18,9	5	18,9
Venezuela	3 328,4	–	40	3 328,4
Vietnam	–	3 862,5	36	3 862,5
Zambie	679,1	2 492,3	78	3 171,4
Zimbabwe	983,2	661,9	36	1 645,1
Total pour l'ensemble de la Banque	371 471,9	135 073,5	8 070	506 545,3

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2002,
par pays (1^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	100	4	100
Albanie	–	87,5	5	87,5
Algérie	30,7	–	3	30,7
Argentine	735,0	–	3	735,0
Arménie	–	39,2	4	39,2
Azerbaïdjan	–	69,5	2	69,5
Bangladesh	–	321,4	4	321,4
Bénin	–	41,0	2	41,0
Bolivie	–	83,0	1	83,0
Bosnie-Herzégovine	–	102,0	4	102,0
Brésil	1 566,3	–	11	1 566,3
Burkina Faso	–	121,6	4	121,6
Burundi	–	36,0	1	36,0
Cambodge	–	48,2	3	48,2
Cameroun	–	5,5	1	5,5
Cap-Vert	–	24,0	2	24,0
Chili	99,0	–	2	99,0
Chine	562,9	–	5	562,9
Colombie	185,5	–	2	185,5
Comores	–	6,0	1	6,0
Costa Rica	17,0	–	1	17,0
Côte d'Ivoire	–	212,0	1	212,0
Croatie	202,0	–	1	202,0
Djibouti	–	25,0	2	25,0
Dominique	1,0	2,2	1	3,2
El Salvador	1,1	2,7	1	3,8
Équateur	66,9	–	3	66,9
Érythrée	–	65,0	2	65,0
Éthiopie	–	210,0	3	210,0
Gambie	–	31,0	2	31,0
Géorgie	–	2,7	1	2,7
Ghana	–	330,5	2	330,5
Grenade	1,1	2,7	1	3,8
Guatemala	184,8	–	3	184,8
Guinée	–	145,0	2	145,0
Guinée-Bissau	–	26,0	1	26,0
Honduras	–	40,4	2	40,4
Inde	893,0	1 296,5	10	2 189,5
Indonésie	232,2	70,5	3	302,7
Jamaïque	130,0	–	3	130,0
Jordanie	5,0	–	1	5,0
Kenya	–	16,5	1	16,5

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2002,
par pays (1^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002) (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Lettonie	2,0	–	1	2,0
Liban	108,5	–	2	108,5
Lituanie	42,5	–	2	42,5
Macédoine (ancienne république yougoslave)	–	35,0	3	35,0
Madagascar	–	43,8	2	43,8
Mali	–	113,5	2	113,5
Maroc	5,0	–	1	5,0
Maurice	41,8	–	2	41,8
Mauritanie	–	122,5	3	122,5
Mexique	660,0	–	4	660,0
Moldova	–	45,5	2	45,5
Mongolie	–	28,7	3	28,7
Mozambique	–	270,5	4	270,5
Népal	–	22,6	1	22,6
Nicaragua	–	32,6	1	32,6
Niger	–	108,7	2	108,7
Nigeria	–	427,3	4	427,3
Ouganda	–	180,7	4	180,7
Ouzbékistan	56,1	20,0	2	76,1
Pakistan	–	800	2	800
Panama	10,5	–	1	10,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	57,4	–	2	57,4
Paraguay	9,0	–	1	9,0
Philippines	130,0	–	2	130,0
Pologne	100,0	–	1	100,0
République arabe d'Égypte	50,0	–	1	50,0
République centrafricaine	–	17,0	1	17,0
République démocratique du Congo	–	500	2	500
République démocratique populaire du Laos	–	44,8	3	44,8
République du Congo	–	89,7	4	89,7
République du Yémen	–	77,7	3	77,7
République fédérale de Yougoslavie	–	171,8	4	171,8
République kirghize	–	15,0	1	15,0
République slovaque	200,8	–	2	200,8
Roumanie	60,0	–	2	60,0
Russie	351,0	–	2	350,1
Rwanda	–	25,0	1	25,0
Sainte-Lucie	9,2	11,7	3	20,9
Saint-Kitts-et-Nevis	9,4	–	2	9,4
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	4,0	5,2	2	9,1
Sénégal	–	44,7	2	44,7
Sierra Leone	–	65,0	2	65,0
Sri Lanka	–	75,0	1	75,0

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2002, par pays (1^{er} juillet 2001 – 30 juin 2002) (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Tadjikistan	–	40,8	3	40,8
Tanzanie	–	402,0	5	402,0
Tchad	–	64,6	2	64,6
Tonga	–	5,9	1	5,9
Tunisie	252,5	–	1	252,5
Turquie	3 550,0	–	4	3 550,0
Ukraine	330,2	–	3	330,2
Uruguay	60,5	–	2	60,5
Vietnam	–	593,0	5	593,0
Zambie	–	6,7	1	6,7
Total pour l'ensemble de la Banque	11 451,8	8 067,6	229	19 519,4